

JOURNAL

HISTORIQUE

SUR LES MATIERES
du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles
de Litterature , & autres
remarques curieuses.*

A V R I L 1713.



A V E R D U N ,

Chez CLAUDE MUGUET Marchand
Libraire.

M. DCC. XIII.

AVIS DU LIBRAIRE.

LE Supplément de la Clef ou Journal Historique que je promets depuis quelques mois au public, vient enfin d'être achevé d'imprimer : il est en 2. Tomes in 8°. de 981. pages, sans la Préface & les Tables : je ne dirai rien du mérite & de la bonté de cet Ouvrage, en ayant donné une idée dans nos précédens Journaux ; On sera bientôt convaincu de son utilité, & attirera la curiosité de ses Lecteurs. Je suis actuellement occupé à en faire les envoys à ceux qui m'ont donné de bonne heure leurs ordres ; je continuerai de même pour ceux aussi qui m'honoreront des leurs.

JOURNAL HISTORIQUE

S U R

LES MATIERES DU TEMS.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Littérature, & autres remarques curieuses.

Avril 1713.

ARTICLE I.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. **A**Près que Mr. le Général Starremberg eut abandonné le blocus de Gironne, de la maniere dont nous l'avons remarqué ailleurs, * il donna ses soins à la conservation d'Ostarrick & des autres Postes aux avenues, distribua le reste de son Armée dans les quartiers d'hiver: mais ni les bons ordres qu'il donna, ni la haute reputation qu'il s'est acquis par tant de glorieuses actions, ne le garantit pas du murmure & des mauvais discours des Catalans, sur tout des Bourgeois de Barcelonne, qui vomirent mille imprécations contre lui. Ce Général méprisa en apparence toutes les impertinences

Mr. de Starremberg fut reçu à Barcelonne après la levée du blocus de Gironne.

R 2

ces

* Voyez Mars page 162.

ces qu'on disoit à son sujet; cependant il ne laissoit pas d'affûrer l'Hôtel où il logeoit, & le Palais de l'Imperatrice, d'une forte Garde, toute composée d'Allemands, en qui il avoit plus de confiance qu'aux Catalans, ni aux Napolitains.

Anglois insultez par les Catalans à Barcelonne.

II. Comme les vivres encherissoient fort à Barcelonne, & que la Populace menaçoit tous les jours de piller; des gens apostez insinuèrent, que cette disette étoit un effet de la suspension d'armes de la Cour d'Angleterre, dont la Flotte n'assûroit plus le transport des grains qui venoient par mer; il n'en falut pas d'avantage pour irriter le bas peuple contre toute la Nation Britannique, de maniere que, suivant les avis venus de Catalogne, confirmez par les Lettres de Gènes & de Milan, plusieurs Marchands Anglois établis à Barcelonne, furent insultez & pillés; le Consul Anglois auroit couru le même risque, s'il ne s'étoit secrettement embarqué avec ses meilleurs effets sur un Bâtiment de sa Nation, qu'il transporta à Port Mahon.

Mr. de Fiennes commandant de les trou- pes Françoises restées en Catalogne,

III. Il n'est resté en Lampourdan, (y compris la Garnison de Gironne, qui est de dix Bataillons & de 200. Chevaux,) que 19. Bataillons & 500. Chevaux; Mr. le Comte de Fiennes en a le Commandement Général, qui a distribué ces troupes en quartier d'hiver, d'une maniere à pouvoir être rassemblées en Corps du jour au lendemain: Mr. de Fiennes a son quartier général à Peralade sur la riviere de Mougue: Mr. de Valouse Brigadier commande dans Figuières, audelà de la même Riviere; & le Marquis de Bonas-Gondrin, Brigadier

Brigadier de Cavalerie est à Castillon près de la mer, ayant dispersé cette Cavalerie dans les Villages voisins, pour la faire subsister plus commodément. Tout le reste de l'Armée Françoisé que Mr. le Maréchal de Berwick avoit mené en Catalogne pour la délivrance de Gironne, repassa en France pour aller en quartier d'hiver.

IV. L'Armée d'Espagne sous les ordres du Prince de Tserclaës de Tilly, au moment que ce Général fut averti de la levée du blocus de Gironne, abandonna la plaine de Taragone, où il ne s'étoit avancé que pour favoriser l'expédition de Mr. de Berwick; il a distribué ses troupes du côté de Tortose & sur les frontieres des Royaumes de Valence & d'Aragon; par la même raison le Marquis de Grimaldi, qui avoit un Camp volant à Cervera, ayant fait sauter les Fortifications que les Allemands y avoient fait, & enlevé les provisions qu'il y trouva, a repris la route de Lerida: tout le País est si ruiné depuis Barcelonne jusqu'à Gironne, à Tortose & à Balagner, qu'il n'est pas possible d'y faire subsister une Armée, pour petite qu'elle soit, sans des secours étrangers: ainsi si les Allemands l'évacuent de gré ou de force, les peuples ne laisseront pas de ressentir encore longtems la misere à laquelle la guerre les a réduits; ils seroient beaucoup plus à plaindre s'ils avoient eu moins de part à la désolation de leur Patrie, qui a occasionné celle de leurs voisins.

V. Le Comte de Bergeyck qui arriva à Madrid au commencement du mois de

*Monsieur
le Prince de
Tilly ren-
voye l'Ar-
mée d'Espa-
gne en quar-
tier d'hiver.*

*La Catalo-
gne ruinée
pour long-
tems.*

Mr. de Bergeyck reforme l'administration des Finances en Espagne.

Février, s'est appliqué depuis ce tems-là à remettre dans un meilleur ordre l'administration des Finances d'Espagne; son habileté, son zèle & sa grande droiture suffirent pour lui donner la confiance du Roi, l'approbation des Espagnols: ainsi on ne doute pas qu'il ne remédie à beaucoup d'abus qui s'étoient glissés sous les Regnes précédens, dans les Finances du Royaume.

Départ du nouveau Viceroy du Pérou.

VI. Le Prince de Santo Buono, nouveau Viceroy du Pérou, est parti pour aller prendre possession de cette Viceroyauté, s'étant embarqué sur la Flotte Espagnolle qui avoit été préparée à Cadix.

Causes du ralentissement de la guerre en Espagne.

VII. Depuis longtems l'Empereur & ses Alliez ont reconnu l'impossibilité de réduire l'Espagne à changer de Maître malgré les peuples, qui ont donné de si grandes marques de zèle & de fidélité pour leur Roi Philippe V. aussi pendant plus de six ans on n'a entreteñu la guerre en Estramadoure & en Catalogne, que pour y attirer une puissante diversion des forces des deux Couronnes: mais depuis la suspension d'armes des Couronnes d'Angleterre & de Portugal avec celles de France & d'Espagne, les Hollandois ne voulans pas fournir seuls aux dépenses de cette guerre éloignée; l'Empereur ne pouvant aussi que très difficilement y envoyer d'Allemagne les secours necessaires; les operations de guerre ont été assez languissantes en ces Pais là, principalement depuis la perte que les Alliez firent à la journée de Villaviciosa, qui acheva de déconcerter les projets de la Maison d'Autriche sur les Espagnes.

Ces

Ces considerations & quelques autres raisons, engagerent les Plenipotentiaires assemblez à Utrecht, de former un projet capable d'avancer la négociation de la Paix generale; ce fut de convenir de l'évacuation du reste de la Catalogne, occupée par les armes Imperiales, & en même tems d'une neutralité en Italie: il y a des avis venus d'Utrecht & de la Haye, qui assurent que ces deux propositions ont été convenues, que le Traité en a été signé & envoyé aux Cours des Princes interessez pour être ratifié: mais on n'en marque pas encore les conditions en détail. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Puissances de part & d'autre, y trouveront leurs communs avantages.

Dépuis qu'on est convenu de démembrer de la Couronne d'Espagne, les Etats d'Italie qui en dépendoient; qu'on partage ces Etats à la Maison d'Autriche, & à Mr. le Duc de Savoie; la guerre d'Italie n'étoit, à proprement parler, continuée que pour favoriser celle de Catalogne: ainsi l'évacuation de cette Principauté, entraîne de nécessité la suspension d'Armes, que tous les Princes d'Italie ont tant d'intérêt de souhaiter.

L'avantage que la Maison d'Autriche tirera de la Catalogne, (ne pouvant plus la garder) est sensible: l'Empereur y a laissé un gage précieux, qu'il est bien aise de ne pas laisser plus longtems exposé aux dangers de l'incertitude, & peut-être du desespoir des Catalans; ni à la merci de ses ennemis; je veux dire la personne de l'Impératrice son épouse, d'autant plus nécessaire

Traité proposé jetté pour l'évacuation de la Catalogne, & la neutralité d'Italie.

Ce Traité sera avantageux aux Princes d'Italie.

Encore plus avantageux à l'Empereur.

faire

faite à Vienne, que tant qu'elle sera éloignée de son époux, ils seront hors de portée de donner des successeurs à l'Auguste Maison d'Autriche, dont il ne reste plus que le Prince qui occupe aujourd'hui le Trône Imperial: d'un autre côté Sa M. I. tirera de la Catalogne 18. à 20. mille hommes de troupes réglées, qui pourront lui servir plus utilement en Allemagne ou en Hongrie qu'en Catalogne, où elles périroient à petit feu.

Avantages que les Cours de France & d'Espagne peuvent en tirer de l'évacuation de la Catalogne.

L'Escadre Angloise va à Port-Mahon & pour quoi.

Par cette évacuation, les Couronnes de France & d'Espagne, seront dégagées de la dépense d'achever la conquête de la Catalogne, dont les fonds étoient déjà prêts; car par la prise de Barcelonne & de Taragone, cette Principauté auroit été toute reduite; & l'Imperatrice en danger d'être faite prisonniere avec toute sa Cour.

VIII. L'Escadre Angloise, sous les ordres du Vice-Amiral Jenning, qui a passé l'hiver sur les côtes d'Italie, alla au mois de Fevrier, à Port Mahon, pour y attendre les ordres de la Cour de Londres, afin d'aller embarquer l'Imperatrice & les troupes Allemandes, si le Traité de l'évacuation dont je viens de parler, reçoit sa dernière forme: c'est ce qu'on apprendra bien-tôt.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE depuis le mois dernier.

I. **L**ACour a quitté le deuil, qu'elle a porté un an entier pour la mort de Monseigneur le Dauphin Duc de Bourgogne, & pour

Matières du tems Avril 1713. 235
 pour Madame la Dauphine. On fit le 18. *Service de*
 Février, dans l'Eglise de l'Abbaye Royale *bout de l'an*
 de saint Denis, un Service solennel, pour *de Mr. le*
 celebrer le bout de l'année de ces Illustres *Dauphin &*
 défunts. Mr. l'Evêque de Metz, premier *de Madame*
 Aumonier du Roi, celebra la Messe. Les *la Dauphi-*
 Princes & Princesses du sang qui y assiste- *ne.*
 rent étoient Monseigneur le Duc de Ber-
 rri: Messieurs le Duc d'Orleans, le Duc
 d'Anguien, le Comte de Charolois, & le
 Prince de Conti: ils furent accompagnez
 par Mrs. le Duc du Maine & le Comte de
 Toulouse legitimez de France. Les Prin-
 cesses étoient Madame la Duchesse d'An-
 guien, Mesdemoiselles de Bourbon, de Cha-
 rolois, de Conti, & de la Roche Sur-Yon.
 Tous les Officiers des deux défunts, & les
 Dames du Palais de feu Madame la Dau-
 phine, y assisterent aussi. Mr. le Marquis
 de Dreux grand Maître des Ceremonies, &
 Mr. des Granges Maître des Ceremonies,
 qui avoient aux formes ordinaires, invité
 les Princes, Princesses, & les autres person-
 nes qui assisterent à ce Service, eurent le
 soin de regler tout le Ceremonial, & d'a-
 vertir d'aller à l'offrande, chacun suivant le
 rang qu'on devoit tenir.

II. Le 21. Février Messire François de *Mr. de*
 Mailly Archevêque Duc de Reims, prit *Mailly Ar-*
 séance au Parlement de Paris, en qualité *chevêque de*
 de premier Pair de France. Ainsi ce Prelat *Reims, pre-*
 est presentement revêtu de toute la digni- *mier Pair de*
 té que possédoit feu Mr. le Tellier, auquel *France.*
 il a succédé, il ne faut pas douter qu'il n'ait
 aussi acquis par sa haute vertu, la venera-
 tion & la respectueuse reconnoissance que
 tous les Ecclesiastiques de ce grand Dio-
 ceze,

236 *Journal Historique sur les*
ceze, avoient pour son predecesseur; lequel
à l'exemple du grand Cardinal de Lorraine,
dont Mr. le Tellier occupa la Place, ne
manquoit jamais de donner des marques
de son estime & de son amitié aux Eccle-
siastiques qui se distinguoient par leur scien-
ce & par leur vertu. Puisque l'occasion
s'en presente, j'en rapporterai une preuve
digne de la memoire de ce Prelat, qui pou-
ra être jointe à l'éloge que j'en ay donné
ailleurs. *

*Eloge de
Mr. le Tel-
lier Arche-
vêque de
Reims.*

III. Mr. le Tellier fit venir de Paris Mr.
Nicolas Philibert, originaire du Diocèze
de Verdun, pour professer la Theologie
dans l'Université de Reims, & pour veiller
en même tems aux études de son Seminaire:
quelque tems après il le fit grand Chantre
& Chanoine de sa Cathedral: ce Mr. Phili-
bert laissa deux neveux assés jeunes, Mr.
l'Archevêque a toujours pris soin de leur
avancement, & furent tous deux Chanoi-
nes de Reims; au moment que Mr. l'Ar-
chevêque, qui étoit à Paris, apprit la mort
de Mr. Philibert, qui arriva le 4. Septem-
bre 1689. ce Prelat écrivit à tous les Do-
yens Ruraux de son Diocèze une Lettre
qui quoique de vieille date, sera lûë avec
plaisir de beaucoup de gens.

*Lettre de Mr. le Tellier Archevêque de Reims
aux Doyens Ruraux de son Diocèze.*

J'Ai appris ce matin la mort de Monsieur Phili-
bert Chantre & Chanoine de mon Eglise
Metropolitaine, qui décéda avanthier à Reims
dans

* Voyez, Tome XII. page 379. & Tome XIII.
page 6.

dans mon Seminaire. C'est une perte irréparable pour mon Diocèze. Il avoit toute la pieté & toute la science qu'on pouvoit désirer dans un bon Prêtre; Il employoit depuis neuf ans ses merveilleux talents, avec un zele infatigable, à l'éducation de mes Clercs. L'amitié que j'avois pour lui, & la reconnaissance que je dois aux services qu'il a rendus à mon Diocèze, m'engagent de vous écrire cette Lettre, pour vous dire, que dès que vous l'aurez reçûe, vous anonciez la triste nouvelle de sa mort à tous les Curez de vôtre Doyenné, & que vous leur fassiez sçavoir en même tems, que mon intention est, que dans chacune de vos Paroisses, ou chancre au plûôt une grande Messe, pour le repos de son ame, & pour demander à Dieu qu'il me donne les moyens de soutenir le grand bien que cet Illustre défunt faisoit dans mon Seminaire de Reims, à l'avantage de tout mon Diocèze. A Paris le 6. Septembre 1689. Signé, L'ARCHEVE'QUE DUC DE REIMS.

*Salut
aux Doyens
Ruraux de
son Diocèze.*

IV. Comme il est de la prudence & des regles de la bonne politique de se mettre en état de soutenir la guerre, dans le tems même qu'on travaille le plus fortement à conclure la paix, (comme l'expérience le fit voir la Campagne dernière,) on ne doit pas être surpris des mouvemens qu'on voit déjà faire aux Troupes de part & d'autre, tant aux Pais-Bas qu'en Alsace: mais on a lieu d'esperer que la Campagne ne sera pas fort meurtriere, & que peut-être avant qu'elle commence, l'habileté des Plenipotentiaires achevera de couper le nœud gordien, & qu'ils mettront fin au grand

*Les Prépa-
ratifs de
guerre ne dé-
rangent
point la né-
gociation de
la Paix.*

grand ouvrage de la Paix, si neccessaire à toute l'Europe.

*Les Am-
bassadeurs
d'Espagne,
de Baviere
& de Colo-
gne, se pre-
parent pour
aller à
Utrecht.*

*Mr. le
Prince Ra-
gotski, sca-
vant dans
les belles let-
tres.*

*Mr. de
Montmo-
ranci est
pourvu de
l'Evêché
d'Ypres.*

V. Il est du moins certain que les Am-
bassadeurs d'Espagne, de Baviere & de
Cologne font travailler avec une extrême
diligence aux préparatifs de leurs équipa-
ges pour se rendre à Utrecht, afin de si-
gner les Traitez qui concernent les inte-
rêts de leurs Maîtres; qui jusques ici ont
été ébauchez par ceux de France, & par
la mediation de ceux d'Angleterre.

VI. Mr. le Prince Ragotski est toujours
à Paris: il passe pour un des plus beaux esprits
du siecle; comme il est très-sçavant, il a
souvent des conferences sur la belle Lit-
terature avec les gens de Lettre, dont Pa-
ris abonde, & où il semble que toutes les
sciences se sont données rendez-vous: cet-
te qualité si louable à un Prince ne lui
ont pas moins acquis d'estime & de con-
sideration dans cette grande Ville, qu'on
en avoit déjà conçu pour sa naissance, &
pour toutes ses vertus.

VII. On a appris par les nouvelles de
Rome que le Pape à la nomination du Roi,
avoit accordé des Bulles à Mr. l'Abbé de
Montmoranci pour être Evêque d'Ypres,
& que même Sa Sainteté en consideration
du merite du nouveau Prelat, l'avoit dé-
chargé de la moitié des fraiz de ses Bulles,

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en
ITALIE depuis le mois dernier.

I. **P**Lusieurs Medecins ont été consul-
tez ou employez pour le rétablisse-
ment de la santé chancelante du Pape,
sans avoir pû convenir entr'eux ni des ve-
ritables causes de la maladie, ni des re-
medes salutaires; il y eut à cette occasion
une consulte générale devant le Cardinal
Albano, où tout se passa comme dans les
Cours de judicature, où les Avocats &
les Jurisconsultes selon la route qu'ils ju-
gent à propos de prendre pour l'intérêt de
leurs parties, s'approprient souvent la force
du texte du Digeste & du Code, sans pou-
voir convenir entr'eux de la question prin-
cipale qui fait la matiere de la contesta-
tion; même les plus habilles d'entr'eux,
lors qu'ils connoissent que la cause qu'ils
soutiennent est la moins favorable, ne
cherchent qu'à broüiller la matiere, &
à ébloüir les yeux des Juges par l'éloquen-
ce de la Rhetorique qu'ils font éclater à
leurs oreilles.

*Consulte
faite sur la
maladie du
Pape.*

Les Medecins assemblez chez le Neveu
de Sa Sainteté, après avoir vû le malade,
& examiné tous les symptomes, firent de-
vant son Eminence plusieurs discours plus
annuyeux que sçavans ou décisifs sur la
maladie qui avoit donné occasion de les
assembler: les uns se contentoient de citer
à tout moment Hypocrate, Galien, & les
autres celebres Auteurs, si recommanda-
bles

*Medecins;
leurs oppi-
nions diffé-
rentes sur la
maladie du
Pape.*

bles dans la Faculté : les autres appuyoient sur la méthode qu'on nomme parmi eux *Galenique*. D'autres vouloient qu'on pratiquât sur le St. Pere des remedes *Chimiques*, & autres secrets, dont ils disoient avoir fait beaucoup d'expériences sur les pauvres des Hôpitaux de Rome &c. mais son Eminence peu satisfaite de leurs raisonnemens, où elle ne trouva rien de solide qui tendît à la guérison ou au soulagement de Sa Sainteté, les congédia, & parut si peu satisfaite de la diversité de leurs opinions, qu'elle leur dit, qu'il ne tiendroit pas à elle qu'on ne fit un Reglement

» pour fixer les salaires des Medecins,

» proportionné à leur capacité, & la ve-

» ritable connoissance qu'ils auroient des

» maladies, après leur avoir donné deux

» fois vingt-quatre heures pour les examiner, & déterminer les remedes convenables à la guérison, ou au soulagement des malades, lors que les maladies seroient incurables.

II. Nonobstant l'indisposition du Pape, sa maladie ne laisse pas de lui donner de tems à autre quelque relâche pour vaquer aux fonctions Pontificales : dans le Consistoire que Sa Sainteté tint le 30. Janvier, elle déclara trois Cardinaux qu'elle s'étoit réservé *in pecto* : l'un à la nomination du Roi d'Espagne Philippe V. fut en faveur de Don Emanuel d'Arias Archevêque de Seville : un autre en faveur du Pere Don Benoît Sala, Evêque de Barcelonne de l'Ordre des Benedictins, recommandé par l'Empereur Charles VI. en consideration du zele qu'il a fait paroître pour

pour la Maison d'Autriche, ayant eue beau-lignac à coup de part à la revolution de Catalogne; celle du Roi il refidoit à Avignon depuis quelques an-d'Angleterre. nées.

Le troisième c'est Mr. l'Abbé Melchior de Polignac, Auditeur de Rotte pour la France, si connu par diverses Ambassades, & en dernier lieu par ses fonctions d'un des Plenipotentiaires de France aux Conférences qu'on tient à Utrecht pour la Paix, où il étoit lors de sa nomination: son Bonnet lui a été porté en France par l'Abbé Howard Anglois, parce que c'est à la nomination du Roi d'Angleterre que Mr. de Polignac a été élevé au Cardinalat.

Le Pape nomma ensuite un quatrième Cardinal, c'est Mr. Erba Odescalchi, Archevêque de Milan, d'où il est originaire; il est encore occupé à la Nonciature de Pologne. Et Mr. Odescalchi par le choix du Pape. C'est le parent de Don Livio Odescalchi, presentement Duc de Bracciano, neveu & heritier du feu Pape Innocent XI. Sa Sainteté s'expliqua qu'elle avoit disposé d'un cinquième Chapeau; mais qu'elle le gardoit *in petto*: les uns disent que c'est pour Mr. Oliveri, d'autres croyent que c'est pour un Polonois; quoi qu'il en soit, sans y comprendre ce prédestiné, il y a encore Places de Cardinaux vaquantes. deux places vaquantes dans le Sacré Colledge; on a remarqué que depuis que le Pape Clement XI. est monté sur le Trône Pontifical, il a déjà fait 45. Cardinaux, dont à la verité, il y en a plusieurs qui sont morts.

III. Jusques à present le Pape a eü pour la Cour de Vienne toute la complaisance qu'on a exigé de lui: il a permis que les trou- pes

Combien de
Cardinaux
le Pape a faits
depuis son
Pontificat,

Complai-
sances du Pa-
pe pour la
Maison
d'Autriche,
de laquelle
il n'a pas pû
obtenir la
restitution
de Coma-
chio,

pes Allemandes ayent passé & repassé sur l'Etat Ecclesiastique: n'a demandé aucune indemnité du dégât qu'elles y ont fait, ni du mauvais traitement que les peuples du Ferrarois en ont souffert: a franchi le pas de reconnoître un double Roi d'Espagne; s'a envoyé complimenter par un Legat à *lateran*; a desarmé les troupes qu'il avoit mis sur pied pour defendre ses propres États, a vû d'un œil sinon indifférent; du moins assez tranquille; les Princes d'Italie; ou dépouillez de leurs États, ou accablés par de fortes contributions & par des quartiers d'hiver de troupes étrangères; enfin sans avoir égard aux plaintes de la Cour d'Espagne contre l'Evêque de Barcelonne, qui avoit violé son serment, & porté les Catalans à la revolte en faveur de la Maison d'Autriche, Sa Sainteté, à la requisition de l'Empereur; vient de recompenser le Prélat de Barcelonne d'un Chapeau de Cardinal. Cependant nonobstant toutes ces complaisances; le St. Pere n'a pû obtenir, jusqu'à present, l'unique demande qu'il a fait à la Cour de Vienne, qui est la restitution du Fief & de la Ville de Comachio, dont les Impériaux se sont emparés en pleine paix, quoi que depuis plusieurs siècles ce petit País fit partie du patrimoine du St. Siege: on s'étoit attendu que l'Empereur auroit fait cette restitution sinon par *justice*, du moins par *grace* ou par *reconnoissance*: mais il y a apparence que le Roi de Suede quittera plutôt son séjour de *Bender*, que les troupes Impériales la possession de *Comachio*.

IV. Il y a apparence que le différent survenu entre le Pape & la Republique de leurs

Genes. au sujet du Pere Granelli, dont j'ai parlé ailleurs. * sera bientôt terminé, puis que cette Republique a envoyé le Marquis Alexandre Grimaldi à Rome, où il arriva au commencement de Fevrier, pour faire à Sa Sainteté les representations convenables pour justifier le droit de Souveraineté de la Republique sur ses Sujets, & la conduite qu'Elle a tenuë dans l'affaire qui a occasionné la dispute, où il ne s'agit ni de Doctrine, ni de Dogme de la Foi: ainsi l'on commence à augurer que la soumission de la fille suffira pour la rétablir dans les bonnes graces du Pere commun de l'Eglise. Ce Ministre Genois alla mettre pied à terre au Palais du Cardinal Grimaldi son parent, qui avoit envoyé ses Carosses à sa rencontre à quelque distance de Rome.

V. Le six de Fevrier le Comte de Suze, fils naturel du Duc de Savoye, arriva aussi à Rome; le Pape lui a fait rendre tous les honneurs que le Prince de Piémont en auroit pû esperer: ces marques de distinction & de bienveillance, dans le tems que la Cour de Rome & celle de Turin sont encore en bisbille, donnerent lieu à plusieurs raisonnemens politiques: les uns veulent que le Pape fait faire des caresses au Comte de Suze, dans la vûë de vaincre la fermeté avec laquelle Mr. le Duc de Savoye son pere dispute les prétentions du St. Siege dans le Piémont: d'autres prétendent que Son A. R. étant à la veille de prendre possession du Royaume de Sicile, & le Comte de Suze pouvant en devenir Viceroy, Sa Sainteté vou-

*La Republi-
que de Genes
envoie le
Marquis de
Grimaldi à
Rome &
pourquoy.*

*Le Comte
de Suze,
Prince natu-
rel de Sa-
voye son ar-
rivée à Ro-
me.*

S loig

* Voyez ci devant pages 6. & 178.

loit par avance captiver l'amitié de ce jeune Seigneur, en faveur des Sujets de l'Etat Ecclesiastique. Quoi qu'il en soit, ce Prince fut introduit dans le Consistoire, que le Pape tint le 16. Fevrier, où il ne resta que le tems necessaire pour en voir l'ordre & la disposition, & recevoir les complimens des Cardinaux, après quoi Mrs. Charles & Alexandre Albano, neveux de Sa Sainteté l'accompagnerent dans les appartemens du Palais, où le Majordôme lui présenta un magnifique regai que le Pape lui avoit fait préparer.

*Nouveaux
Sujets de mé-
contente-
ment des
Napolitains.*

VI. Par ordre de la Cour de Vienne on impose presque tous les jours de nouvelles taxes sur les Napolitains; on continuë d'emprisonner sur de simples soupçons quantité de personnes de toutes conditions: le Prince de Scilla Ruffo fut enlevé sur ses terres en Calabre, quoi que très malade, & par ordre du Comte Borromeo Viceroy, on l'a traduit à Naples. La Princesse sa mere au moment qu'Elle eut avis de l'ordre qui avoit été donné, prit les devans avec des Certificats de Medecins en bonne forme, pour prier le Viceroy d'adoucir la severité de ses ordres, en faisant differer l'exécution jusques à ce que son fils fût en état de supporter les fatigues du chemin; qu'Elle offroit de se rendre Elle-même prisonniere pour ôtage de son fils; que cependant si Son Excellence vouloit avoir la bonté de lui déclarer au moins le crime dont le Prince son fils étoit accusé, Elle pourroit sans doute, être en état de justifier son innocence, n'ayant jamais manqué de respect ni de veneration

tion pour l'Empereur, ni entretenu aucun commerce avec les ennemis de l'Etat ou du Gouvernement: mais toutes ces raisons ne furent pas capables de fléchir le cœur de Mr. Boromeo: cette vexation & plusieurs autres ont fort augmenté le murmure des Napolitains.

VII. Si la severité avec laquelle Mr. le Viceroi Boromeo a exécuté les ordres des Cours de Vienne & de Barcelonne, ont fait murmurer les Napolitains; ce Viceroi lui même n'a pas paru content de ce que l'Empereur a donné un ordre non seulement pour le réduire à la demie payé, mais encore l'obliger de restituer la moitié de tout ce qu'il avoit reçu en qualité de Viceroi & Capitaine Général, depuis le jour qu'il possède cet Emploi, parce que n'étant Viceroi que par *interim*, il ne devoit toucher que la moitié des appointemens attachez à cette Dignité. On lui demande aussi la restitution de plus de dix mille écus, à quoi l'on fait monter la dépense d'une Poste extraordinaire, que ce Viceroi avoit établi de Naples à Milan, sous prétexte du bien du service; les plaignans soutiennent que c'étoit pour les affaires ou la curiosité particuliere du Viceroi, qui est Milanois de Nation, ayant ses biens & sa Famille dans ce Duché. Les restitutions sont toujours de dure digestion, mais elles sont beaucoup plus sensibles, & en quelque sorte fleurissantes, à des personnes d'une certaine élévation, parce qu'elles dénotent une espece de prévarication dans les Emplois que le Souverain leur a confié: Mr. le Comte Boromeo avoit cru

*Restitution
que l'Empe-
reur deman-
de à Mr.
Boromeo
Viceroi de
Naples.*

que le Poste qu'il remplissoit depuis la mort du Cardinal Grimani, quoi que ce ne fût que par *interim*, lui meritoit la récompense en entier; mais la Cour de Vienne trouve qu'il n'y est pas mieux fondé, que le Duc de Marlborough à retenir partie de la solde des troupes auxiliaires d'Angleterre: l'un & l'autre de ces Seigneurs sont condamnez à la restitution.

Le Comte Boromeo rappellé de la Viceroyauté de Naples.

L'Empereur a donné cet Emploi au Comte de Thaur.

VIII. Le Comte Boromeo a encore quelque chose de commun avec le Duc de Marlborough, car si celui-ci s'est vu cassé de tous ses Emplois en Angleterre, celui-là vient d'être dépoüillé de la Viceroyauté de Naples, l'Empereur ayant donné cet Emploi au Comte de Thaur, qui en avoit déjà fait les fonctions: c'est le même qui après la délivrance de Turin, où il commandoit lors que Mr. de la Feuillade en fit le siege, conduisit à travers des Etats de l'Eglise, l'Armée Imperiale, qui à la faveur des intrigues menagées dans le Royaume de Naples par le Cardinal Grimani, soumit tout ce Royaume à la Maison d'Autriche en 1707. Le Comte de Martinitz en fut déclaré Viceroi, mais le Comte de Thaur conserva le Commandement général des forces du Royaume. La Viceroyauté du Comte de Martinitz ne dura qu'environ trois mois: le Comte de Thaur en eut la Commission, conjointement avec celle de Général: il en prit possession au mois d'Octobre 1707. mais il en fut rappellé le premier Juillet 1708. qu'il ceda sa place de Viceroyauté au Cardinal Grimani; d'où la mort le débusqua le 6. Septembre 1710. Le Comte Boromeo succeda

Matières du tems. Avril 1713 ° 247
à ce Cardinal: le Comte de Thau est ar-
tendu pour le relever; ainsi depuis le mois
de Juillet 1707. jusques à present, la Vice-
royauté de Naples a changé de mains jus-
ques à cinq fois, quoi qu'ordinairement les
Commissions soient de trois ans: nonob-
stant tous ces changemens les Napolitains
n'en ont point encore trouvé de leur
goût.

ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de considérable en
ALLEMAGNE & en LORRAINE
depuis le mois dernier.*

I. **A**U moment que Monseigneur le *Mr. le Duc*
Duc de Lorraine fut informé que *de Lorraine*
le Roi d'Angleterre avoit fait choix pour *fait préparer*
sa Residence, de la Ville de Bar-le-Duc, *le Château*
Capitale du Duché de Bar, Son Altesse *de Bar pour*
Royale fit reparer le Château Ducal avec *le Roi d'An-*
toute la diligence possible, fit tirer de son *gleterre.*
Palais de Nancy les meubles convenables,
& en fit ajoûter de nouveaux, pour meu-
bler le Château destiné à loger le Prince
qui venoit resider dans ses États.

II. Le 21. du mois de Fevrier le Roi
d'Angleterre se rendit à Bar, & voulant y
être *incognito* pendant tout le séjour qu'il
fera, n'a pris que le nom de *Chevalier de St.*
George, qui est le même qu'il portoit lorsqu'il
fit ses premières Campagnes en Flandres en
1709. & 1710. Il mit pied à terre dans la
maison de Mr. Marchal Conseiller d'État,
où il resta quelques jours, en attendant que
le Château fût achevé de meubler.

III. Le

*Voyage de
Son A. de
Lorraine à
Bar.*

III. Le 9. Mars Monseigneur le Duc de Lorraine partit de Lunéville en poste, dans une Berline à quatre places, accompagné de Mr. le Prince François son frere, Abbé Souverain de la Principauté de Stavelot: comme on avoit disposé plusieurs relais sur sa route, Son Altesse Royale arriva à Bar le même jour sur les cinq heures après midi, & fut mettre pied à terre chez Mr. d'Alençon Président de sa Chambre des Comptes, où l'on lui avoit préparé son logement. Comme il y avoit environ douze à treize ans, que les Barisiens n'avoient pas été honorez de la presence de leur Prince, tous les Corps s'étoient disposez à lui faire une reception proportionnée à la dignité du Souverain, au zèle & à la fidelité des Sujets; mais la Cour de Lorraine ayant envoyé ordre de ne faire aucuns préparatifs, Son Altesse Royale ne voulant pas seulement qu'on lui fit des Harangues ni des complimens, il n'y eut d'autre ceremonial à son arrivée que les acclamations générales de tout un grand peuple, qui commencerent à plus d'une lieue hors la Ville, à crier *Vive Son Altesse*, continuerent de même jusqu'à ce qu'Elle fut entrée dans son logement, & qui furent renouvelles autant de fois que ce Prince parut sous les yeux d'un Peuple très-zélé pour son Prince.

*Son entrée
vue avec le
Roi d'An-
gleterre.*

A peine S. A. R. avoit-elle eü le tems de changer de linge & d'habit, que Mr. le Chevalier de Saint George monta en Carrosse, pour aller faire la premiere visite. Ce Prince fut reçu à l'entrée du logement par Mr. le Comte de Roüerck Irlandois, Major

Major du Regiment des Gardes de Lorraine &c. au haut de l'Escalier, par Mr. le Marquis de Gerbevillers, Grand Bailiff & Gouverneur de Bar: il l'introduisit dans l'appartement de S. A. R. laquelle se trouvant surprise, alla à la rencontre de Mr. le Chevalier de St. George à la porte de son Antichambre; ils s'embrassèrent fort tendrement, il embrassa aussi Mr. le Prince François avec des marques d'une tendre amitié.

Après les premiers complimens, les trois Princes descendirent de l'Appartement, & monterent dans le Carosse de Mr. le Chevalier de St. George. Comme la Ville de Bar est censée être la résidence de ce Prince, il y fit tous les honneurs, donnant la droite à S. A. R. qu'il conduisit au Château, & l'y regala à souper, de même que le lendemain à dîner, avec toute la profusion & la délicatesse, que le lieu & le tems de Carême, purent le permettre.

En attendant le souper S. A. R. entra dans le Cabinet du Chevalier de St. George; ils y resterent seuls jusqu'à ce qu'on fut les avertir qu'on avoit servi: les trois Princes se mirent à table; Mr. le Chevalier donnant la Place d'honneur à S. A. R. se mit à sa droite, & Mr. le Prince François à sa gauche; les Principaux Seigneurs des deux Cours eurent l'honneur de manger à la table des Princes.

Le dix S. A. R. fut occupée tout le matin à donner diverses audiences à ses Sujets: sur les onze heures Elle monta dans le Carosse du Chevalier de Saint George, qui l'attendoit devant la porte; Elle alla au
Châ-

Château où Mr. le Prince François s'étoit rendu quelques heures auparavant. Ce Chevalier & S. A. R. eurent encore une conférence particulière, après laquelle on se mit à table; le dîné étant fini, S. A. prit congé de ce Prince, en se donnant de mutuelles marques d'une estime, d'une satisfaction, & d'une amitié toute particulière. S. A. R. ne voulut pas souffrir que ce Prince l'accompagnât hors de son Palais.

Elle monta en Carosse sur les trois heures après midi pour retourner à Luneville, ayant marché une partie de la nuit: elle eut peine à percer les rües de Bar remplies d'une affluance de monde de tout sexe, de tout âge, & de tout état, qui de même que ceux qui étoient aux fenêtres, faisoient retentir l'air des acclamations de *Vive Son Altesse*. Les Vignerons & les Labouréurs de la Campagne, abandonnoient leur travail, pour venir border les chemins, afin de voir leur Prince, & lui souhaiter toutes les bénédictions qu'un cœur rempli de zèle & de fidélité peut faire prononcer à des Sujets de cette classe.

Comme S. A. R. va au devant de tout ce qui peut rendre le séjour de ses Etats agréable à Mr. le Chevalier de St. George; de même ce Prince, dans toute sorte d'occasions fait éclater les témoignages de l'estime, de la considération, & de la reconnaissance qu'il ressent des manieres genereuses & obligeantes de S. A. en un mot, ces deux Princes se separerent extrêmement satisfaits l'un de l'autre; & l'on ose assurer que cette premiere entrevüe a déjà cimenté une parfaite amitié entr'eux. S. A. de

Lor-

Lorraine en donna bien-tôt des marques publiques; puisque le 15. Mars il arriva à Bar-le-Duc un détachement de 25. Chevaux léger de sa garde, & 25. de ses Gardes du Corps, pour escorter Mr. le Chevalier de St. George toutes les fois qu'il iroit prendre le divertissement de la chasse, ou que ce Prince iroit se promener hors la Ville.

IV. Un parti de 500. François, commandé par le Partisan Kleinholtz, surprit par esclalade la Ville de Keyfers-Lautern, dans le Palatinat du Rhiu, tua ou fit prisonniers ceux qui étoient en armes; pilla les équipages & habillemens des troupes de la Garnison.

V. Au mois de Fevrier le Ministre de *Plaintes du* Holstein-Gottorp, presenta un *Memoire à Duc de Hol-* la Diette de Ratisbonne, dans lequel il ex-*stein-Gottorp* pose toutes les miseres dans lesquelles les *à la Diette de* États du Duc son Maître se trouvent re-*Ratisbonne.* duits par l'occupation & les défordres qu'y commettent les troupes de Danemarck, de Saxe, & les Moscovites: il déclare ensuite que S. A. S. est dans l'impuissance non seulement de fournir sa cote-part des quatre millions d'écus que l'Empire avoit resolu de lever sur tous les Membres du Corps Germanique; non plus que son contingent des taxes ordinaires, que même S. A. se verra dans la necessité de congédier les six Regimens de Cavalerie qu'il avoit sur pied pour les interêts de l'Empereur & de l'Empire; que sadite Altesse se flatoit que la Diette prendroit de promptes & vigoureuses resolutions pour empêcher la ruïne entiere du Holstein, si préjudiciable aux interêts de Sa M. I. & à tous

252 *Journal Historique sur les*
tous les Membres du Corps de l'Empire;
qu'on fera incessamment reparer les dom-
mages causez par ceux qui ont violé les
Traitez de Westfalie &c.

*Ministre
qu'il envoie
en Hol-
lande & en
Angleterre.*

*Le Czard
son départ
du Holstein,
& son arri-
vée à Han-
nover, & le
sujet de son
voyage.*

C'est pour faire de pareilles remontran-
ces que le Comte de Vander Nath, Con-
seiller du Conseil privé de Mr. le Duc de
Holstein Gottorp, se rendit à la Haye au
commencement de Mars, & après qu'il
aura exécuté sa Commission près des Etats
Généraux, il devoit passer à Londres pour
un pareil sujet.

VI. Le Czard de Moscovie ne voyant
pas jour de pouvoir forcer le Comte de
Steimbock dans son Camp près de Ton-
ningen, s'est contenté de faire cantonner
ses Troupes aux environs pour reserrer
d'avantage les Suedois, & leur couper les
vivres: après quoi il partit de Frederick-
stadt le 25. de Fevrier, & arriva le 28. à
Hannover, où l'on lui avoit préparé de
grandes fêtes: mais les plaisirs qu'on vou-
loit lui procurer furent traversé par le
deuil où il trouva la Cour d'Hannover, au
sujet de la mort du Roi de Prusse, (dont
nous parlerons dans un autre article) qui
décéda le 25. Fevrier.

Le bruit s'est répandu que ce n'est ni la
curiosité, ni les plaisirs d'une fin de Car-
naval qui avoit attiré le Czard à Hanno-
ver, mais plutôt quelque intrigue secrette
pour grossir la Ligue du Nord; comme
tout ce qu'on débite d'une négociation
entre ces Puissances, n'est fondé que sur
des bruits, je ne m'y arrêterai pas aujour-
d'hui, voulant attendre plus de certitude,
pour être mieux en état d'en entretenir
mes Lecteurs.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de considérable dans les Etats du N O R D depuis le mois dernier.

1. P Endant plus de six semaines de Scéances, la Diette de Pologne n'a rien déterminé sur les propositions du Roi Auguste; encore moins pour prendre les mesures convenables de bannir la discorde, & rétablir l'union parmi tous les Corps de la République: tout s'y est passé en disputes & en contestations: la Noblesse a été divisée avec le Senat: la Lithuanie avec la haute Pologne n'ont pas pu s'accorder: le grand Général & le petit Général de Lithuanie ont été en dispute sur quelques prérogatives de leurs Emplois; chaque parti avoit ses supôts, ses brigues, & ses adherans: les uns proposoient une Diette à Cheval, dans laquelle on regleroit les contestations, les autres vouloient l'éviter à cause des dangereuses conséquences dans un tems où les esprits étoient fort aigris les uns contre les autres; enfin, nonobstant ces troubles & cette confusion, les Nonces, les Senateurs, & quelques Evêques approuverent le 14. Fevrier quatre propositions que le Primat fit à l'Assemblée le jour précédent, dont voici la substance.

Suite des contestations de la Diette de Pologne.

1. Qu'il falloit absolument obliger les Moscovites d'évacuer le Royaume.
2. Qu'on enverra au Czard une Députation pour lui demander & obtenir des

Resultat qu'elle prend contre les Moscovites affu. &c.

254 *Journal Historique sur les*
assurances que ce Prince n'envoyera plus aucunes Troupes en Pologne, sous quel prétexte que ce soit ; que ces Députés lui demanderont en même tems de rendre à la République l'Artillerie qu'il a trouvé à Riga & dans la Livonie.

3. Qu'on enverra une autre Députation au Roi de Prusse, pour le porter suivant ses alliances, de secourir & défendre la Couronne de Pologne, au cas qu'elle soit attaquée par quelque Puissance que ce soit.

4. Qu'on établira l'Armée de la Couronne sur le pied de 20. mille hommes, tous Sujets de la République, & qu'on fixeroit des fonds pour son entretien &c.

Enfin cette Diète se sépara infructueusement le 19. Mars, sans avoir terminé aucune affaire, à cause des contestations, & des divisions entre les Nonces, le Senat & le Clergé.

*La Diète
séparée in-
fructueuse-
ment.*

II. Les Armées des Puissances du Nord qui sont en guerre, continuent à désoler le Holstein, par le séjour qu'elles y font, & par les vexations qu'elles y commettent : on a vû le mois dernier page 200. la situation & la force des Armées des deux partis ; nous rapporterons dans celui-ci les opérations qu'elles ont fait depuis ce tems-là.

*Mr. Steim-
bock fait
abandonner
la Ville de
Frederick-
Stadt occu-
pée ensuite*

La grande superiorité en nombre des Danois, Saxons & Moscovites, n'a pas permis au Général Steimbock d'étendre ses quartiers pour subsister plus commodément, au contraire il s'est vû contraint de se resserrer d'avantage, n'ayant pas du monde suffisamment pour garder tout le terrain

terrain qu'il avoit d'abord occupé. Il avoit ^{par le} laissé trois mille hommes à Frederickstadt ^{Czard.} sous les ordres du Général Stackelberg, avec ordre d'abandonner cette Place sans défense, si les ennemis venoient à forcer le passage de la Digue de Swabstede, qui étoit le seul passage par lequel on pouvoit venir à Frederickstadt, tout le reste étant inondé.

Le 12. Fevrier dès le matin le Czard fit attaquer cette Digue par tous les Grenadiers Danois, Saxons & Moscovites; environ trois cens Suedois qui la défendoient, les repousserent plusieurs fois: le Czard fit avancer de l'Infanterie par les marais à la faveur de grand nombre de fascines qu'il avoit fait ramasser, afin de prendre en flanc les Suedois; mais avant qu'ils en pussent venir à bout, il s'en noya plusieurs, d'autres qui furent blesez par le feu des Suedois, étoient étouffez dans la bouë, sans pouvoir être secourus.

Pendant ce combat si inégal, le Général Stackelberg faisoit évacuer Frederickstadt: la Garnison, les vivres, & les munitions furent conduits au Camp de Gardingen, où étoit le reste de l'Armée Suedoise: l'Officier qui commandoit sur la Digue eut ordre de faire sa retraite, ce qu'il fit un peu avant la nuit, & le Czard ne trouvant plus rien qui l'arrêtât, s'avança & entra dans Frederickstadt en triomphe. Il envoya le lendemain reconnoître le Camp de Gardingen, qui se trouva si respectable, qu'on ne jugea pas à propos de l'attaquer.

III. Le 14. du même mois de Fevrier
le

*Le Prince
de Holstein-
Gottorp de-
claré Ma-
jeur.*

le Général Steimbock reçut un Courier de Stockholme, qui traversa l'Armée Moscovite & Danoise, sans être reconnu: parmi les dépêches qu'il portoit, il y avoit un ordre du jeune Prince Charles Frederick Duc de Holstein-Gottorp, Neveu du Roi de Suede, qui reside à Stockholme, où il a été déclaré Majeur. Cet ordre étoit un commandement au Colonel Wolff, Commandant de Tonningen, de recevoir Garnison Suedoise dans la Place, ce qui fut exécuté le quinze Fevrier: le Général Steimbock lui a laissé le Commandement de cette Forteresse, qui couvre la droite de son Armée: si les Suedois tirent quelque avantage de l'occupation de Tonningen, il est bien certain que le jeune Duc de Gottorp y trouve les siens: car comme c'est la meilleure Place de ses Etats, & que le Roi de Dannemarck a depuis longtems des vûes sur le Holstein Ducal, il convient mieux aux interêts du jeune Duc que cette Forteresse soit entre les mains du Roi de Suede son Oncle; qu'entre celles des Danois, encore moins entre celles des Moscovites.

*Mr. Steim-
bock occupe
Tonningen.*

*Désolation
causée dans
le Holstein.
& par qui.*

I V. C'est aussi le chagrin qu'ils ont conçu de cet événement, qui a fourni un prétexte aux Confederez du Nord, d'augmenter les vexations que leurs Troupes commettent dans le Holstein: elles se sont emparées des Villes de Gottorp, de Kiel, d'Eckenforde, & de quelques autres, où elles vivent à discretion; les Bourgs & les Villages de la Campagne sont encore plus maltraitez, où les Soldats pillent & dépouillent les Païsans; ils y en a même plu.

plusieurs qui ont été poignardez, parce qu'ils ont osé se plaindre. Le Palais du Duc de Holstein Gottorp n'a pas été plus respecté que les maisons des principaux Bourgeois; il est vrai que par forme on a fait une espece d'inventaire des effets les plus matériels, comme sont gros meubles, tapisseries, lits, tableaux, ustancilles de cuisine, & autres semblables; mais des avis particuliers assurent qu'on n'a pas gardé la même exactitude pour l'argenterie, les bijoux, & autres effets précieux: je ne garantie point cette circonstance, souvent ceux qui sont chargez des ordres équitables d'un Prince, ne les suivent pas avec une parfaite exactitude, & profitant du trouble & de la confusion; ils mettent à côté ce qui les accomode, se contentant de fermer la bouche aux témoins par d'assez bons morceaux qu'on leur donne du partage au gâteau: quoi qu'il en soit, on assure que les meubles & effets du Château de Gottorp, sans y comprendre les papiers ni les dantées, étoient estimez à plus de trois millions six cens mille livres.

V. Le Comte de Welling Général Suedois, qui reside à Hambourg, étant informé des desordres que les Troupes Moscovites, Danoises & Saxonnes commettoient dans le Holstein, principalement dans les Etats du Jeune Duc de Gottorp, fit publier un Manifeste datté du 24. Fevrier, par lequel il avertit que les Suedois useroient de represaille sur les Sujets des Rois de Dannemarck & Auguste, de tout ce que les Troupes de ces Princes, & celles de leurs Alliez exécuteront dans le Hol-

*Annotation
des effets mobilières du
Duc de Holstein.*

*Manifeste
du Comte de
Welling, menaçant de
represailles
&c.*

Holstein. Voilà une menace qui ne pronostique rien de bon pour les Saxons ni pour les Danois, si les ennemis du Roi de Suede faite de discipline sortent des regles prescrites par les loix de la guerre.

Mr. Steimböck fait jetter un Pont sur l'Eyder.

VI. Le 20. Fevrier, le Comte de Steimböck commença de faire construire un Pont de Bateaux sur l'Eyder proche de Tonnigen, à la faveur duquel il esperoit d'envoyer des détachemens dans le Dismars, entre l'Elbe & l'Eyder: le Czard qui étoit à Frederickstadt prêt à partir pour Hannover, fit promptement assembler un gros Corps de troupes, qui passerent l'Eyder sur le Pont de Frederickstadt, & marcherent vers le Pont des Suedois, au nombre de 10000. hommes: il n'y avoit encore qu'environ douze cens Suedois de passez, qui commençoient à retrancher la tête de leur Pont; leurs ennemis les attaquèrent, & nonobstant l'inégalité ils se deffendirent près de trois heures: mais voyant que l'Armée des Confederez grossissoit à chaque moment par les nouvelles troupes qui y arrivoient; le Commandant Suedois fit rembarquer son monde, détacha les Bateaux qui formoient son Pont, & retourna à Tonningen, y ayant eü plusieurs hommes tuez & blesez de part & d'autre. Cette action se passa le 22. Fevrier.

Le Czard oblige les Suedois de le rompre.

Le Czard son départ du Holstein & son arrivée à Hannover.

VII. Le Czard, après avoir donné ses ordres pour poster des troupes sur la gauche de l'Eyder, afin d'empêcher le passage de cette Riviere, & les courses des Suedois; avoit fait faire des Lignes retranchées, soutenues de Redoutes & de Fortins, entre le Camp des Suedois & Frederickstadt, pour
mettre

Matières du tems. Avril 1713. 259

mettre ses quartiers à couvert de toute surprise; le Czard, dis-je, partit en poste du Holstein le 25. Fevrier pour aller à Hanover, où il n'arriva que le 28. quoi qu'il y fût attendu dès le 23. pour y prendre les divertissemens du Carnaval. Pour éviter la rencontre de quelque parti de la Garnison de Wismar, il ne suivit pas la route la plus courte, sur laquelle il avoit donné ordre qu'on lui préparât des Chevaux de poste pour son passage: il alla à Guckstadt, il y passa l'Elbe, prit la route de Stade & d'Harbourg.

VIII. Ce qui obligea le Czard à prendre cette prudente précaution, c'est que le douze du même mois un parti de 40. Cavaliers Suedois enleverent (près de Boitzenbourg, à la droite de l'Elbe dans le Meck'embourg) plusieurs Chariots chargés d'équipages & d'habits de Soldats qui alloient de Pommeranie dans le Holstein, après avoir battu l'Escorte Moscovite; parmi les prisonniers il y avoit un Commissaire des guerres du Czard qui venoit de Moscow avec des lettres de la Regence de Moscovie, lesquelles ayant été traduites à Wismar, on a trouvé qu'elles contenoient entre autres choses la consternation dans laquelle toute la Russie étoit de la nouvelle déclaration de guerre, & des grands préparatifs qu'on avoit fçû que les Turcs & les Tartares faisoient pour une irruption en Moscovie.

IX. Tous les avis venus de Pologne, Transilvanie, & par Venise, confirment ces préparatifs extraordinaires; la résolution du Sultan de commander lui-même

T

son

*Lettres des
Czard in-
terceptées,
par lesquel-
les on a appris
la consterna-
tion de Mos-
covie.*

*Le Roi Stā-
nislās arri-
vé à Bender.*

son Armée; l'arrivée du Roi Stanislas à Bender, qui se mettra à la tête des Troupes Polonoises que le Palatin de Kiovie avoit en ce Pais-là: ces avis ajoutent que Sa Hauteffe au commencement de Janvier avoit fait partir un Aga pour aller déclarer à la Republique de Pologne, que Sa Hauteffe n'avoit nulle intention de troubler la tranquillité des Polonois, pourvû qu'ils se détachassent des interêts du Prince de Moscovie, Perturbateur du repos public, Violateur des Traitez & de sa parole: comme aussi que la Republique ne formât aucun obstacle au libre passage du Roi de Suede, à qui Sa Hauteffe donnoit une Escorte pour la conduire en toute sureté dans ses Etats &c.

Le Grand Seigneur en-voye un Aga en Pologne & pourquoy.

On prévoit que cet Aga, qui a été acompagné d'un Député du Kan des Tartares, ne sera pas plus content de son voyage que le fut celui qui vint en Pologne l'année dernière; parce que le Roi Auguste n'a pas permis qu'il ait pénétré dans le Royaume, ni qu'il se soit acquitté de sa Commission auprès de la Republique; Sa M. s'est contentée d'envoyer sur la Frontiere les Palatins de Beltz & de Podolie pour conférer avec cet Aga; elle a même refusé de communiquer à la Diette les instructions données à ces deux Palatins; lui faisant seulement esperer qu'à leur retour on communiqueroit à la Republique le Resultat de cette Conference; mais peut-être qu'il sera trop tard pour remédier aux fâcheuses conséquences que peuvent attirer sur la Pologne une réponse

Le Roi Auguste envoie des Députez.

Matières du tems. Avril 1713. 268
ponse peu satisfaisante aux propositions
de la Porte Ottomane.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de considérable
en ANGLETERRE depuis le mois
dernier.

I. C'EST n'est point par accident que le feu
a pris à l'Hôtel où logeoit Mr. le
Duc d'Aumont Ambassadeur de France
à Londres ; * ce sont des incendiaires apo-
stres qui ont causé cet embrasement, les
preuves en sont infailibles ; mais à l'égard
des Auteurs d'une action si barbare & si
criminelle, on n'a que des soupçons en-
core qui pourront être éclaircis avec le
tems. Voici quelques particularitez de cet
événement ; on laisse la liberté aux Lec-
teurs de faire leurs reflexions, & d'affoir
si bon leur semble, leurs soupçons ou sur
les zélateurs de la Paix, ou sur les arbou-
fans de la guerre : ce sont deux partis op-
posez qui ont fait éclater leurs sentimens
& leur inclination dans la Ville de Lon-
dres, plus que dans tout autre endroit, au
moment qu'on apprit qu'on s'assembloit à
Utrecht pour terminer la guerre.

Le Duc d'Aumont avoit lojié l'Hôtel
du Duc de Powis, qui s'étoit réservé une
chambre haute, dans laquelle il fit enfer-
mer les meubles, tableaux & autres effets
dont il n'avoit pas besoin dans le logement
qu'il alla occuper. L'arrivée du Ministre
de France acheva de renverser les esperan-

*Incendie de
l'Hôtel du
Duc d'Au-
mont Am-
bassadeur de
France en
Angleterre.*

*Quelques
circonstances
touchant
cet incendie.*

T. 2

ces

* Voyez Mars page 226.

ces de ceux qui faisoient des vœux pour la continuation de la guerre; plusieurs d'entr'eux n'eurent pas assez de prudence ou de politique pour cacher au public le chagrin qu'ils avoient conçu, de la reconciliation des Couronnes d'Angleterre, de France & d'Espagne: la quantité de Libelles qu'on mit sous la presse, tant à Londres qu'en Hollande, prouvoient assez la passion, la haine, l'envie & la jalousie de plusieurs particuliers, qui profitoient feu's d'une guerre qui faisoit gemir l'Etat où ils avoient pris naissance.

Le six du mois de Fevrier Mr. le Duc d'Aumont donnant à dîner à plusieurs Seigneurs de la Cour de Londres, & à quelques Ministres étrangers, à peine en étoit-on au premier service, que tout l'appartement d'en haut de l'Hôtel fut embrasé; quoi que dans aucune des chambres, les personnes de la suite de l'Ambassadeur, n'y eussent fait aucun feu: on reconnut que l'incendie avoit commencé par la chambre dont le Duc de Powis avoit la clef: ce jour-là deux Couvreurs étoient venus le matin au nom de ce Duc, sous prétexte d'aller racommoder quelques goutieres, par lesquelles l'eau de la pluye, à ce qu'ils dirent, tomboit sur les meubles de Mr. de Powis: ils furent quelques heures sur les couverts; on ne sçait pas ce qu'ils firent, mais peu de tems après qu'ils en furent sortis, tout le haut de l'Hôtel fut enflamé, & la chambre du Duc de Powis fut la premiere consommée.

Les gens de Mr. le Duc d'Aumont se mirent d'abord en état de déménager, mais

mais comme dans moins de deux heures l'Hôtel fut réduit en cendres, & deux maisons voisines fort endommagées, à peine pût-on sauver les papiers, quelque argenterie & peu de meubles, qu'on jettoit en confusion dans le Jardin: on estime la perte à quinze mille livres sterling, qui font environ deux cens mille livres de France. Il est aisé de juger que cette perte fut considérable, puis qu'outre celle de l'Hôtel, des effets du Duc de Powis, tous les riches meubles, les habits & le linge de l'Ambassadeur de France, qu'on n'eut pas le tems de sauver, la plus grande partie de la nombreuse suite de ce Ministre ne sauverent de ce qui leur appartenoit, que le seul habit qu'ils avoient sur le corps.

Au moment que la Reine fut avertie de ce fâcheux événement, Elle envoya prier le Duc d'Aumont d'aller occuper l'appartement qu'Elle lui faisoit préparer dans le Palais de Sommerset, qui est une maison Royale, ce qu'il accepta, s'étant en attendant retiré chez le Marquis de Monteleon Ambassadeur d'Espagne.

II. Quelques inconnus ont écrit des Lettres à Mr. le Duc d'Aumont, l'une desquelles étoit signée *Alpha*, par laquelle on lui offroit, sous certaines conditions, de lui découvrir de quelle maniere le feu avoit été mis à son Hôtel: ce Ministre ne pouvant pas faire réponse à celui qui avoit écrit, puis qu'il ne se faisoit pas connoître, fit inserer un avertissement dans la Gazette de Londres, par lequel on accusoit la reception de la Lettre, & l'on promettoit de remplir les conditions deman-

*Quelle est
la perte causée
par ces
Incendies.*

*Avis
annoncé
qu'on
donne
au
Duc d'Au-
mont sur ces
incendies.*

dées, pourvu que la personne qui avoit écrit, prouvât ce qu'elle avançoit.

III. Ces Lettres ayans été communiquées aux Ministres du Conseil de la Reine, Sa Majesté ordonna au Comte de Bolingbroke Secrétaire d'Etat, de faire publier une recompense pour ceux qui découvroient les Auteurs d'un pareil crime: voici l'avis que ce Ministre fit mettre dans la Gazette de Londres le 14. Fevrier dernier.

Recompense promise par Mr. de Bolingbroke au nom de la Reine, à ceux qui découvriront les Auteurs de cet incendie.

D'Autant que diverses Lettres ont été envoyées au Duc d'Aumont avant l'incendie de sa maison, pour lui donner avis qu'on devoit y mettre le feu, & particulièrement une Lettre datée du Samedi précédent; Sa Majesté promet que si quelcun de ceux qui ont écrit lesdites Lettres, ou quelqu'autre personne que ce soit, peut découvrir les Auteurs d'un dessein si scandaleux & si criminel, en sorte que les coupables ou quelqu'un d'eux, puissent être mis entre les mains de la Justice; telle personne ou personnes recevront une recompense de cinq cens livres sterling, qui seront payées par le Lord Grand Tresorier de la Grande Bretagne: Et si quelqu'un de ceux qui ont en part à ce dessein, découvre ses complices de la maniere susdite, Sa Majesté lui promet une pareille recompense, & le pardon de son crime. A St. James le 13. Fevrier 1713. Signé, BOLINGBROKE.

Madame de Marlborough joint

IV. Le même jour 13. Fevrier la Duchesse de Marlborough partit de Londres pour passer à Ostende, où le Général Cadogan

Cadoghan l'attendoit, qui la conduisit à Maastricht, où elle joignit le Duc son Epoux le 20. du même mois: ils en partirent au commencement de Mars pour aller à Aix-la-Chapelle: on ne parle pas encore de leur voyage d'Allemagne, qui n'a servi que de prétexte pour obtenir la permission de sortir d'Angleterre: le Général Cadoghan alla de la part du Duc de Marlborough & pour des affaires secrettes en Brabant: comme depuis trois mois il a fait divers voyages en Hollande & aux Pais-Bas, pour les intérêts de Mr. de Marlborough, on soubçonne qu'il y a quelque chose de plus sur le tapis, que de recevoir d'une main & de placer de l'autre les grosses sommes que ce Duc a fait venir d'Angleterre; si l'on pouvoit ajoûter foi à certains avis particuliers, le Milord postule à la Haye & à Vienne, la Charge de Vicaire Général des Pais Bas Espagnols, soit qu'ils soient adjugez à la Maison d'Autriche, soit qu'ils restent sous la tutelle de la Republique d'Hollande, comme ils le sont aujourd'hui: comme je crois cet avis fondé sur de simples soubçons, qui peuvent être fautifs, je n'en garantis pas la solidité.

Il veut, dit-on, être Vicaire Général des Pais-Bas.

V. Le Général Cadoghan ayant été privé de la Commission de Lieutenant Gouverneur de la Tour de Londres, le Général Compton, qui en a été pourvû en sa place, en prit possession le 21. Fevrier, après avoir prêté les sermens accoutumez.

Mr. Compton est fait Lieutenant Gouverneur de la Tour en sa place du Général Cadoghan.

VI. On n'a pas lieu de faire plus longtemps en Angleterre la recherche du Général Mackartnay, accusé d'avoir assassiné le feu Duc

*Le Sr. Mackartnay ac-
cujé de l'as-
assin du Duc
d'Hamilton,
s'est sauvé en
Allemagne.*

Duc d'Hamilton, de la maniere dont on l'a remarqué ci devant, * puisque la Cour de Londres a eû des avis certains que cet Officier, (intime ami de Mr. de Marlborough) avoit débarqué à Rotterdam, & après y avoir resté quelques jours *incognito*, avoit pris la route d'Hannover, sans qu'on ait appris s'ils'y est arrêté, où s'il aura poussé jusques à Vienne; on sçait seulement, qu'il étoit porteur de quelque lettre de recommandation pour l'une & l'autre de ces deux Cours. Le 15 Fevrier quatre Pairs du Royaume d'Ecosse presenterent une adresse à la Reine, par la que'le après avoir informé Sa M. de l'évasion du Sr Mackartnay, supplient cette Princesse d'interceder auprès de toutes les Puissances de l'Europe, de faire arrêter ce *Meurtrier*, au cas qu'il soit trouvé dans leurs Etats.

Commissaires nommés pour mettre en ordre les Archives du Royaume.

VII. Comme c'est à la Tour de Londres qu'on conserve les Archives du Royaume, parmi lesquelles sont les Actes & Registres publics; la Reine étant informée que ces Documens qui interessent tout l'Etat, ont été depuis fort longtems negligez; Sa M. a nommé des Commissaires très habiles dans la connoissance des loix du Royaume, pour visiter ces Archives & les mettre en bon ordre, afin qu'à mesure que le Parlement, ou dans les autres Tribunaux, on aura besoin d'avoir recours à quelques anciens titres, on puisse les trouver facilement.

Ratification du Traité de mutuelle garantie.

VIII. Le nouveau Traité de mutuelle garantie de la Barriere Hollandoise & de la succession de la Couronne Britannique établie sur les loix du Royaume, en conformité

* Voyez Janvier pag. 60. 88. & Fevrier 131.

Matières du tems. Avril 1713. 267

mité des Actes du Parlement, qui a été conclud depuis peu entre l'Angleterre & la Hollande, a été rarifié par l'une & l'autre Puissance, l'échange des ratifications en a été fait à Utrecht.

Quoi que ce Traité n'ait pas encore paru en public, le bruit s'est répandu à Londres & en Allemagne, qu'il différoit peu de celui que Mr. Mai borough & le Vicomte de Tomsend, négocierent & conclurent en 1709. contre lequel le Parlement d'Angleterre dans la dernière Seance, s'est si fort élevé: on prétend que ce n'est pas de l'intérêt du Royaume d'Angleterre, de laisser les Hollandois les Maîtres de tout le commerce des Pais-Bas, dont ils feront les dispensateurs lorsqu'ils auront seuls la garde de toutes les Villes & Fortereffes du Pais.

D'un autre côté, les Zelateurs de la Maison d'Autriche soutiennent, „ Que les Ministres de la Cour de Vienne sont trop éclairés, pour ne pas considérer, que si les Pais-Bas étoient adjugez par la Paix à l'Empereur, la gloire de Sa M. I. seroit extrêmement flétrie, de souffrir qu'une Puissance étrangere, s'emparât de toutes les Places fortes du Pais, sous pretexte de les garder au nom de Sa M. I. sur tout puisque les frais & la dépense de cette garde doit être prise sur les peuples & habitans du même Pais. Qu'il conviendrait beaucoup mieux aux intérêts & à la gloire de Sa M. I. de composer les Garnisons des Villes & Fortereffes des Pais-Bas, soit de ses propres troupes, soit de celles qu'elle seroit lever en Flandres, en Brabant, en Suisse, ou chez les Princes

*ranie entre
l'Angleterre
& la Hol-
lande.*

*Difficultez
& jalousies
que ce Trai-
té inspire
aux Anglois
& aux Aus-
trichiens.*

*Raisons al-
leguées con-
tre ce Traité
par les Zela-
teurs de la
Maison
d'Autriche.*

d'Al-

d'Allemagne, & employer à leur entre-
tient les sommes que les Hollandois pré-
tendent qu'on doit lever dans les Pro-
vinces qu'ils veulent occuper : que jus-
ques à présent la Republique d'Hollan-
de, n'ayant manifesté leur dessein, que
par une crainte d'être insultez de la part
de la Couronne de France, s'il n'y avoit
point de Barriere entre les Etats de cette
Monarchie & ceux de leur Republique :
si leurs vûs ne tendent qu'à leur propre
sûreté, les Hollandois ne doivent pas
prendre ombrage que les Pais Bas soient
confiez à la garde des troupes de l'Em-
pereur, puisque bien certainement Sa M.
I. ni aucun Prince ou Princeesse de la
Maison d'Autriche, ne favoriseront ja-
mais les François pour subjuguier, ni
même insulter la Hollande : que les
peuples des Pais-Bas, jaloux de leur Re-
ligion, de leurs loix, & de leurs privile-
ges, ont déjà fait paroître la repugnan-
ce qu'ils ont d'être soumis au Gouver-
nement des Hollandois, & ont, par leurs
démarches, invité depuis longtems,
l'Empereur d'accepter leur soumission &
de les décharger de l'obéissance que des
étrangers exigent d'eux sous le nom
spécieux de S. M. I. à laquelle on n'a
pas seulement voulu permettre que les
Etats de Flandres & de Brabant aient
prêté serment de fidélité : que la Repu-
blique de Pologne auroit autant de rai-
son de demander la garde des Places
fortes de la Hongrie & de la Transil-
vanie, que les Hollandois prétendent
en avoir à demander de mettre des
Gou-

Gouverneurs & des Garnisons à leurs ordres dans les Villes & Forteresses des Païs Bas; qu'on ne sauroit s'imaginer qu'il n'y ait quelque mystere caché dans les vûes de leur politique, puis qu'ils affectent de se défier autant de leurs amis & Alliez, qu'ils peuvent avoir droit de craindre leurs ennemis: que si par les suites la France venoit à attaquer les Païs-Bas, la Hollande seroit à portée d'y donner secours, comme elle a fait sous le Regne de Charles II. Roi d'Espagne: que l'Empereur est plus à portée de défendre les Païs-Bas en cas d'attaque, que ne l'étoient les Rois d'Espagne, n'ayant aucune mer à traverser pour y porter du secours. Qu'enfin il est inouï de dire, qu'on doit abandonner à la Hollande tant de riches Provinces & tant de Places fortes, par le seul objet de la sûreté particuliere de la Republique d'Hollande, & que cependant les Garnisons Hollandoises soient entretenues aux dépens d'un Païs, dont les Habitans ne profiteront pas seulement de la façon d'une paire de souliers, d'un chapeau &c. puis qu'on a vû par experience, qu'on fait venir d'Hollande tous les habillemens, jusques à la bierre & au frommage, pour la subsistance des troupes de cette Republique &c.

Voilà en substance quelques-unes des raisons alleguées par les Partisans zéléz de la Maison d'Autriche: je leur laisse le soin à démêler cette fusée avec les Hollandois, n'étant ni en droit ni en volonté d'épouser aucun des deux partis.

*Medaille
frappée à
l'honneur
du Général
Stanhope.*

IX. On a frappé en Angleterre une Medaille à l'occasion du Combat donné à Almenare, sur la frontiere d'Aragon, où le Général Stanhope commandoit les troupes Angloises. * D'un côté on a mis l'effigie de la Reine, & au revers on a gravé la representation du Combat, avec ces mots tout au tour, *Pugna equestris Almenaræ.* Il s'est passé d'autres actions plus mémorables dans la guerre d'Espagne, où Mr. de Stanhope s'est trouvé, qui meritoient mieux la dépense de la gravure, que l'action d'Almenare; par exemple la Bataille de Saragoffe, si glorieuse à ceux qui soutenoient le parti de la Maison d'Autriche. Mais si l'on avoit frappé une Medaille pour la journée de Brihuega, Mr. de Stanhope auroit dû y occuper une des principales places, puis qu'il y fut fait prisonnier de guerre avec toute son Armée.

A R T I C L E VII.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable
en HOLLANDE & aux PAIS-BAS
depuis le mois dernier.*

*Suspension
d'Armes
avec le Por-
tugal renon-
cée.*

I. **C**OMME le terme de la suspension d'armes convenu entre les Couronnes de France, d'Espagne & de Portugal expiroit au quinze de Mars, elle a été renouvellée & prolongée jusqu'au quinze de Juillet prochain; on se flatte qu'entre-ci & ce tems là on aura aplani partie des difficultez qui jusques ici ont retardé la conclusion de la Paix générale: car les
Confé-

* Voyez Tome XIII. page 230.

Conferances particulieres entre les Ministres des Puissances intereffées dans la guerre, sont beaucoup plus frequentes qu'elles ne l'avoient été l'année dernière. Plusieurs de ces Puissances ont remis leurs interêts à la sage conduite de la Reine de la Grande Bretagne, & à la prudence de ses Ministres, qui ne s'attachent qu'à procurer une paix ferme à des conditions équitables, autant qu'il est possible d'en garder dans une affaire où tant de Souverains avoient fort étendu leurs demandes & leurs prétentions, moins par un principe de raison, que dans la vûë d'acrocher ou de rompre la négociation de la paix.

*Suite des
conferances
d'Utrecht.*

II. Nous avons parlé ailleurs * de l'expédition de Mr. Cassard sur la Colonie de Surinam: depuis ce tems-là la Compagnie Hollandoise a reçu à droiture la confirmation de cette fâcheuse nouvelle, avec les circonstances dont la Relation de Paris n'avoit parlé qu'en gros.

*Confirmation
& circonstances de
l'expédition
de Mr. Cassard sur la
Colonie de
Surinam.*

Ce fut le 21. du mois du mois d'Octobre que le Gouverneur & les Officiers de cette Colonie convinrent avec Mr. Cassard de lui payer pour rançon la valeur de quinze mille Tonneaux de sucre, chaque Tonneau estimé sur les lieux environ cinquante florins Hollandois. Pour acquiter cette convention, on lui remit d'abord 3500. Tonneaux de sucre, outre 300. autres Tonneaux de la même marchandise, qui furent chargez sur un Vaisseau François que Mr. Cassard laissa dans la Riviere de Surinam, & qui alla ensuite se joindre à la Garde-Loupe: on avoit donné

* Voyez *Feurier* page 172.

272 *Journal Historique sur les*
né à Mr. Cassard le St. Elie Chainé pour
ôtage & sûreté de ce paiement, & du li-
bre retour de son Vaisseau: pour faire le
paiement du surplus, on lui donna 750.
Negres, 65. mille florins en argent mo-
noyé; ou en argenterie: en lettres de
change la somme de trente-sept mille qua-
tre cens soixante-quatre florins seize sols:
le surplus en vivres & autres effets. Voilà
l'aveu que les Hollandois en ont fait.

*Nouvelle
Lotterie ésa-
blie en Hol-
lande.*

III. Comme Mrs. les États ont trouvé
des secours considérables en argent com-
tant par le moyen des Lotteries en Obligations; ils en ont établi une nouvelle de
six millions de florins, dont chaque billet
est de deux cens florins: tous les billets
auront un lot, dont les moindres seront
de deux cens dix florins; on leur donnera des
Obligations sur la Province d'Hollande
remboursables dans le terme de trente an-
nées; en attendant le remboursement, on
promet l'interêt à deux pour cent à ceux
qui auront des lots de 300. florins, & aux
dessus, & quatre pour cent aux petits
lots, qui sont depuis 250. jusqu'à 210.
qui comme j'ai déjà dit, sont les moi-
ndres: par ce modique interêt les États
trouvent un fonds pour grossir les lots du
surplus de cet interêt, ce qui sert à don-
ner de l'émulation au public, chacun se
flatant que le hazard les favorisera: les
États auroient eu peine à emprunter cette
somme à sept & huit pour cent d'interêt;
ils la trouvent par l'usage des Lotteries à
deux & à quatre pour cent; ainsi de l'in-
terêt qu'ils auroient payé dans le cours des
trente années, ils auront trouvé le secret
de

de rembourser les Capitaux, & cependant procurer la fortune à quelques particuliers. On promet de tirer cette Lotterie au premier Juillet prochain si elle se trouve remplie.

IV. Les Etats de Brabant, de Flandres, & du Hainaut persistent à ne pas se soumettre à la subordination des Ministres des deux Puissances Maritimes: ils ont déclaré qu'*absolument* ils ne vouloient plus être gouvernez d'une maniere si opposée aux libertez de la Nation, aux loix & privileges de leur País, & qu'ils en avoient expliqué leurs raisons à Sa M. I. qui, dit-on, ne les a pas desaprouvées.

Les Etats de Brabant &c. ne veulent pas être subordonnez aux Ministres étrangers.

V. Six mille Danois, ci-devant à la solde d'Angleterre, partirent de Brabant au commencement de Mars pour retourner dans leur Patrie, où S. M. Danoise en a besoin, soit pour défendre ses Etats, soit pour attaquer ceux du Roi de Suede son voisin. Quelques Regimens Saxons, entre autres deux Bataillons de Seckendorf, qui ont aussi été à la solde d'Angleterre, ayant reçu de pareils ordres du Roi Auguste, se voulurent mettre en marche, mais les Commandans Hollandois des Places où ces Troupes étoient en Garnison, les empêcherent d'en sortir jusqu'au retour d'un Courier qu'on dépêcha de la Haye au Roi Auguste, pour tâcher d'obtenir qu'elles fissent encore une Campagne en Flandres, Partie des Brandebourgeois qui ont servi aux País-Bas, s'en feroient aussi retournez chez eux, si la mort inopinée du Roi de Prusse leur Maître n'avoit retardé leur départ; on se flatte

Départ des Danois des País Bas pour retourner chez eux.

Les Saxons sont aussi rappelés.

flatte en Hollande que le Prince Royal son fils qui lui a succédé, ne rapellera point ses troupes: mais on doute qu'il diminuë en rien ses prétentions sur la succession de la Maison de Nassau-Orange, ni qu'il veuille décharger les Etats Généraux du payement des arerages dûs aux mêmes Troupes, qui ont si fort contribué à la conquête de la Gueldre Espagnole, du Duché de Limbourg, de la Principauté de Liege, du Brabant, & de tant d'autres Provinces aux P^{is}-Bas, dont les seuls Hollandois ont voulu rester en possession, toujours sous le spécieux prétexte de *Barriere* & de *sûreté*: ce qu'il y a de certain, c'est qu'au mois de Fevrier ces mêmes Troupes Prussiennes qui étoient en Garnison à Liege, refuserent de faire le service, & même de monter la garde, jusqu'à ce qu'on leur eût payé les arerages de leur solde. Ils se saisirent des Portes de Ste. Marguerite & d'Auroix, qui leur étoient nécessaires pour avoir communication avec les troupes de leur Nation, qui étoient logez dans les Fauxbourgs de la Ville: cette levée de bouclier, donna del'inquiétude aux Hollandois, qui depuis l'occupation du Païs de Liege, se trouvent saisis de la Citadelle & du Château, comme de toutes les autres Forteresses que les Alliez ont conquis pendant le cours de cette guerre: au moment que le Gouverneur ou Commandant de Mastricht eut avis du murmure des Prussiens, il détacha un Regiment d'Infanterie de sa Garnison, pour aller renforcer celle de la Citadelle & de la Chartreuse de
Liege:

Mécontentement des troupes de Prusse au service des Hollandois. Se saisissent des portes de Liege & pourquoi.

Matières du tome Avril 1713. 275
Liege : la mort du Roi de Prusse qui arriva bien ôt après, a mis une espece de *bola* à ce différend.

ARTICLE VIII.

*Contenant quelques Nouvelles de Littérature
& autres remarques curieuses.*

I. **P** Parmi le grand nombre d'excellens Ouvrages, en fait de Géographie, mis au jour par le celebre Mr. de Fer, on peut dire qu'il vient de donner un chef d'œuvre au public, puis que c'est un Ouvrage tout nouveau, qui jusques à present n'a ni original ni copie dans son tout. C'est une grande Carte en dix feüilles, sous ce titre *Carte de la mer du Sud & des Côtes d'Amérique & d'Asie, situées sur cette mer : avec la Carte de la mer du Nord & des Côtes d'Amérique, d'Europe & d'Afrique, situées sur cette mer*, dédiée à Monseigneur le Comte de Toulouse, Louis Alexandre de Bourbon, Amiral de France, Chevalier des trois Ordres du Roi, & de la Toison d'Or. Cette Carte, comme toutes celles que l'Auteur a fait depuis douze ans, a été réglée sur les nouvelles observations de Mrs. de l'Académie Royale des Sciences : sa grande Mappede Monde qu'il donna au public en 1694. est la premiere Carte qui ait paru refo mée ou corrigée sur les nouvelles observations.

Mr. de Fer, suivant sa coûtume, ne borne pas ses Ouvrages à la seule utilité de la Géographie ; celui qu'il vient de donner au public, est accompagné d'une description historique des Mers, Côtes, Isles &c. Elle est

276 *Journal Historique sur les*
 aussi ornée de plusieurs figures, qui donnent
 d'abord une idée des Habitans des Païs que
 sa Carte nous represente: le plan ou le profil
 des principales Places ou Ports des Côtes de
 ces Mers, les ceremonies de leurs mariages,
 de leurs funerailles, les machines qui servent
 à la fabrique ou au travail de leur Manufacture,
 à titer ou épurer les mineraux. Enfin
 le Sr. de Fer pour rendre sa Carte plus curieuse
 & plus intelligible à toute sorte de personnes,
 l'a ornée & embellie de medailles de ces fameux
 Voyageurs qui ont fait les premieres découvertes
 de ce que nous appellons le *nouveau Monde*,
 quoi qu'il soit aussi ancien dans sa création
 que celui que nous habitons. Ces celebres
 Voyageurs auxquels les Européens sont redevables
 de tant de découvertes qui nous étoient
 inconnûs, sont au nombre de neuf.

Christophe Colombe ses découvertes. Le premier c'est *Christophe Colombe* Genoïis, qui ayant obtenu commission de Ferdinand Roi de Castille, se mit en mer avec cinq Vaisseaux, & découvrit en 1491. le nouveau Monde, ayant commencé par les Isles qui sont au Septentrion de la Ligne, sous le Zone Toride.

Vespuce Amerique donne son nom à la moitié de la Terre. Le second c'est *Amerique Vespuce* Florentin, qui en 1497. par ordre du Roi de Portugal découvrit cet endroit du nouveau Monde au Midi de l'Equateur, & donna son nom d'*Amerique* à cette moitié de la Terre.

Olivier du Nord passe le premier le Déroit de Magelan. Le troisieme c'est *Olivier du Nord*, natif d'*Utrecht*, Capitale d'une des Provinces-Unies, fut le premier qui passa par le Déroit de Magelan, & entra dans la Mer du Sud, qu'il traversa l'an 1600.

Le

Le quatrième *Guillaume Schouten*, natif de la Ville de Horn en Hollande, découvrit en 1616. le Détroit de la Maire, avec plusieurs Isles de la Mer du Sud, & la Côte Septentrionale de la nouvelle Guinée.

Le cinquième est *Magelan Portugais*, qui découvrit le Détroit qui porte son nom, & pénétra par la Mer du Sud jusqu'aux Isles Moluques en 1620.

Le sixième *Jacques l'Hermite Hollandois*, passa par le Détroit de la Maire dans la Mer du Sud, qu'il traversa en 1624.

Le septième de ces Voyageurs fut *François Drac Anglois*, qui fit plusieurs voyages, & de grandes expéditions dans les Mers du Sud & du Nord, depuis 1572. jusqu'en 1596. qu'il termina ses voyages avec sa vie.

Le huitième c'est *Robert Cavellier de la Salle*, natif de Roüen en Normandie : celui-ci découvrit en 1683. l'embouchure de la fameuse Riviere de Mississipi.

Enfin le neuvième des Voyageurs du nouveau Monde, qui se sont acquis quelque réputation particulière, & dont le Sieur de Fer a fait graver les portraits en medaille, qui sont partiè des ornemens de sa nouvelle Carte, c'est le celebre *Guillaume Dampier Anglois*, (qui est encore en vie,) auquel le public est redevable des Relations curieuses qu'il a donné ces dernières années, de plusieurs voyages qu'il a fait dans les deux Mers, représentées dans la Carte que j'anonce au public.

II. Mademoiselle de la Force, par les mauvais offices de quelques envieux, ayant été éloignée de la Cour, trouva le moyen de faire presenter un Placet au Roi, qui lui

278 *Journal Historique sur les*
occasionna son rappel à Versailles; ce Placet
étoit en Vers: on m'en a adressé une copie tel-
le que je joins ici.

A U R O Y.

*Placez au
Roi de la
part de Ma-
demoiselle de
la Force.*

PLus glorieux encor qu'en vos jeunes années;
Vous dont le nom fameux retentit tant de
fois,

*Vous qui faites les destinées
De tant de Peuples & de Rois.*

*Dans ce concours nombreux, qui pour vous
s'intéresse.*

*Si je mêle ma foible voix,
Ne m'oubliez pas dans la presse.
Mon exil vous voile à mes yeux;*

*Comment se garantir des pièges odieux,
Que l'on peut tendre à l'innocence?*

*En ne me voyant plus, vous m'avez tout ôté;
En me rendant vôtre présence,
Vous ferez ma félicité.*

*Grand Roi, ne pensez point à ce qu'on a pu
dire,*

*Vôtre estime est pour moi le seul bien que j'aspire,
Mon cœur vient vous le protester.*

*A me: devoirs pour vous constamment arrêtée,
Je crois, sans vouloir me flatter,
SIRE, que je l'ai méritée.*

*Dans les Livres saurez j'ose emprunter un trait,
Qui de tous mes malheurs vous fasse le portrait,
Job accablé de maux les souffre en patience;
L'Eternel est touché de ses soumissions.*

*Sur une pareille constance,
J'espère en vos réflexions.*

*Je sens un instinct qui m'assure,
Quand vous allez donner la paix;*

Que ma condition va devenir moins dure;

Et

*Et que partageant vos bienfaits,
Je verrai finir ma disgrâce.
Grand Roi, dans ce fameux Traité,
Dont aucun malheureux ne doit être excepté,
Ne pourrois-je pas trouver place?*

III On vient d'imprimer à Paris chez *Histoire des*
Charles Olmont Libraire, rue St. Jacques, *plantes par*
un Livre nouveau qui a pour titre, *Abregé Mr. Chomel*
de l'histoire des plantes usuelles, la maniere Medecin
de s'en servir, la dose & les principales com- &c.
positions de Pharmacie, dans lesquelles elles
sont employées &c. par Mr. J. B. Chomel,
Docteur Regent en la Faculté de Medecine
de Paris, de l'Accademie Royale des Scien-
ces, & Conseiller-Medecin ordinaire du
Roi.

Cet Ouvrage est un gros Volume in 8°. de
640. pages outre les Tables, & un discours
préliminaire de 40. pages, dans lequel l'Auteur
rend compte au public du dessein de son Li-
vre, de la méthode qu'il y a gardé, & de
l'utilité qu'on en peut tirer.

Pour faire l'éloge en peu de mots de l'Au-
teur de ce Livre, je crois qu'il suffit de di-
re qu'il est fils de Mr. Chomel aussi Medecin
ordinaire du Roi, qui par ordre de Sa M. com-
pose & prépare les remedes si généralement
connus & approuvez dans toute l'Europe,
sous le nom de *pastilles*, de *pastes*, ou de
Remedes du Clergé &c. dont j'ai parlé dans
les précédens Volumes de mon Journal: on
peut encore ajoûter que Mr. Chomel fils est
l'élève & le successeur du celebre Mr. de
Tournefort, un des plus habiles Botanistes
de l'Europe: l'Auteur dont j'annonce l'Ou-
vrage, a fait & entretient dans Paris un Jar-
din,

din où il fait cultiver toutes les plantes medicinales dont il parle dans son Livre, & y donne leçon à tous les jeunes Medecins, de même qu'aux Pharmaciens, aux Chirurgiens, & aux Herboristes, qui veulent y aller étudier la connoissance & les vertus de toutes les plantes nécessaires à la guérison des maladies, & à la conservation de la santé; Mr. Chomel nous fait comprendre, qu'un habile Herboriste, qui sera parvenu à la connoissance des plantes, trouvera dans la campagne, dans les bois & les prairies aux environs du lieu de sa demeure, des herbes qui auront la même vertu & la même propriété que celles qu'on fait venir d'Orient, d'Afrique ou d'Amerique.

Comme Mr. Chomel est dans le dessein de faire un jour l'histoire générale des plantes, dont il ne donne aujourd'hui qu'un abrégé, il invite & prie tous ceux qui ont quelque zèle pour l'honneur & le progrès de la Medecine, de lui communiquer leurs remarques sur les usages des plantes, afin de contribuer à la perfection d'un Ouvrage si nécessaire, promettant de rendre à chacun la justice dûë à leur mérite, en employant leurs noms; afin que la posterité sçache à qui elle est redevable de ces découvertes.

Mr. Chomel remarque très judicieusement, que la plupart des Medecins & des Pharmaciens, qui n'ont pas fait une étude particulière de la connoissance des plantes, des herbes & de leurs vertus, les uns ne reglent leurs ordonnances que sur ce qu'ils ont trouvé par écrit dans quelque Aueur, & les autres n'exécutent que sur les assurances que leur donnent les Herboristes grossiers & igno-
rans,

sans, qui ramassent dans les bois & dans les montagnes des plantes, des herbes ou des racines, qui pour avoir quelque ressemblance à celles dont ils lui donnent le nom, en font si différentes dans leurs effets, que la méprise, (fâcheux *qui pro quo* pour les pauvres malades,) causent tous les jours de terribles inconveniens.

Nôtre Auteur avertit encore les jeunes Medecins, de ne pas suivre le grand chemin battu, dans lequel tant d'ignorans & de temeraires ont marché, lors qu'ils ont entrepris de guérir toute sorte de maladies avec quatre ou cinq remedes généraux, sçavoir *la Seignée, l'Emetique, le Quinquina, l'Opium, & le Mercure.* Cette simplicité de remedes, dit Mr. Chomel, est aussi contraire à la bonne pratique, que l'excès dans le quel tombent ceux qui chargent trop leurs ordonnances, & qui par exemple, au lieu d'une tisane legere, qui soulageroit les malades sans les fatiguer, prescrivent des apozemes, remplis d'une douzaine de drogues, dont les qualitez différentes leur paroissent satisfaire à plusieurs indications, que l'imagination leur présente tout à la fois. Deux ou trois plantes bien appliquées font souvent un effet plus sûr & moins de violence à la nature, qu'un amas de drogues, qui fermentent dans l'estomac, & qu'un malade a plus de peine à soutenir, que la maladie même qui l'afflige..... Entre les medicamens tirez des plantes, les plus simples & les plus naturels doivent être préferrez aux plus recherchez & aux plus composez; la nature n'a elle pas réglé plus sagement que nous

„ la dose des principes dans chaque mixte ;
 „ &c.

L'Ouvrage dont je parle, quoi qu'il semble n'avoir été fait que pour l'instruction & la facilité de ceux qui se sont enrôllés sous les Etendars d'Hippocrate & de Galien, ne laissera pas d'être d'une très-grande utilité entre les mains d'un Pere de famille, sur tout en celles de ces personnes charitables, qui se font une étude particuliere de soulager les pauvres malheureux, auxquels la fortune n'a pas donné des facultez suffisantes pour pouvoit être souvent honorez de la visite des habiles Medecins de leur voisinage.

*Replique
 du P. Benoit
 contre l'Apologiste
 du prétendu
 Baleicourt.*

IV. Nous avons déjà fait mention du commencement d'une guerre Litteraire allumée à l'occasion de quelques Ouvrages qui ont paru sur l'origine de la Maison de Lorraine ; * cette guerre n'est pas encore finie, puis que l'on vient d'imprimer à Toul chez Louis & Etienne Rolin, un Livre in 8°. qui porte ce titre: *Replique aux deux Lettres qui servent d'Apologie du Traité Historique sur l'origine de la Maison de Lorraine, avec la suite des Remarques critiques sur le même Traité Tome II*. Cet Ouvrage est du P. Benoit Capucin, déjà fort celebre dans la Republique des Lettres ; il a signé & datté son Livre à Toul le 10. Fevrier 1713. Si de combattre ainsi à visage découvert, contre un adversaire qui cache son nom, celui de son Imprimeur, & même celui de la Ville où il s'imprime, suffisoit pour décider du bon ou mauvais droit de la verité, il sembleroit que le Pere Benoit auroit déjà acquis un grand avantage

* Voyez Tome XVII. page 374. & celui ci page 171.

page sur sa partie, car il est assez rare que des gens de mérite, d'érudition, & sur tout des personnes d'un caractère respectable, cachent leur nom dans des Ouvrages où il ne s'agissoit que d'exposer la vérité & les preuves du système sur lequel ils travailloient: mais sans entrer dans cette dispute, ni époufer aucun parti, je donnerai ici une idée de l'Ouvrage du Pere Benoît; si celui du Sieur Baleicourt m'étoit tombé également entre les mains, j'aurois été en état de confronter les passages alleguez dans la Critique; c'est ce que pourront faire les Lecteurs qui se trouveront munis de l'un & l'autre Ouvrage.

Celui que le Pere Benoît vient de donner au public, contient 292. pages. Il en a formé trois Lettres qu'il écrit à son Adversaire. & ne fait aucune différence entre l'Auteur de l'Ouvrage qu'il critique & son Apologiste; il soutient que les deux n'en font qu'un, que *Baleicourt* n'en a jamais été " l'Auteur, qu'on s'est servi du nom d'un " *Apostat* & d'un *Heretique*, pour avoir " plus de liberté d'insulter au Pape, à Mr. " de Meaux ci devant Evêque de Toul, & à " des Souverains respectables par tant d'en " droits: il nous apprend ensuite que l'Au- " teur de l'Ouvrage publié sous le nom de " *Baleicourt*, supposant être imprimé à Ber- " lin, est un Livre imprimé à Nancy, de la " composition d'un *Religieux Lorrain*, que le " Pere Benoît dit ne vouloir pas nommer " pour ne pas blesser la charité &c. Voici les termes que le Pere Benoît employe dans sa Replique page 2. & 3.

Si vous n'étiez pas l'Auteur du Livre, " quel intérêt auriez vous à le défendre? "

), ceux

,, ceux d'un Religieux Apostat vous sont-ils si
 ,, chers que vous deviez insulter ceux qui l'at-
 ,, taquent ? l'irreverence avec laquelle on a
 ,, parlé sous son nom, des Souverains Pon-
 ,, tifs, des Censures de l'Eglise, de la pie-
 ,, té des Princes Catholiques. . . . Vous avez
 ,, trop de complaisance pour vos Ouvrages,
 ,, pour souffrir que lors même que vous
 ,, les publiez sous de faux noms, on puisse
 ,, impunément relever les erreurs dont vous
 ,, les remplissez : je dois vous dire que *vos*
 ,, coups de canne, (dont vous menacez,)
 ,, ne m'effrayent point. . . .

*Plaintes
 sensibles & très-justes
 du Pere Be-
 noît.*

Ces sortes de menaces sont sensibles à tous
 les hommes, & le Pere Benoît, tout Capu-
 cin qu'il est, ne sçauroit les oublier ; il en
 rafraichit la mémoire à son Adversaire dans
 plusieurs endroits de sa Replique, aux pages
 3. 25. 27. 95. 164. 291. On y trouve un *Me-
 mento* des menaces de coups de canne.

*Preuves
 que Balei-
 court n'est
 pas l'Auteur
 du Livre
 donné sous
 son nom.*

A la page 4. le Pere Benoît parle ainsi à
 ,, son Adversaire. Rien n'est si admirable
 ,, que le personnage que vous faites : vous
 ,, vous montrez, vous vous cachez ; c'est
 ,, vous, ce n'est pas vous : vous n'avez pas
 ,, fait le livre dont on se plaint, vous en avez
 ,, seulement fourni les mémoires : vous l'a-
 ,, vez cependant distribué comme vôtre ;
 ,, vous avez écrit à un Libraire de Paris
 ,, pour cela : vous lui avez demandé le se-
 ,, cret : vous avoüez, vous défavoüez. . . .
 ,, Ce mystere seroit cependant très aisé à
 ,, découvrir, & rien ne seroit plus facile à
 ,, expliquer ; mais les ménagemens que j'ai
 ,, eu jusques à present pour le faux Balei-
 ,, court, m'engagent aujourd'hui plus étroi-
 ,, tement à cacher vôtre nom, pour ne point
 le

le trop exposer à Rome, où vous n'espererez pas apparanment que votre Ouvrage reçoive beaucoup de loüanges, après l'examen qu'on en fait à present.

A la page 9. C'est en vous, (dit le Pere Benoît,) un trait de prudence de n'avoir pas voulu que l'on sçût que c'étoit à Nancy que vous aviez fait imprimer un Ouvrage, où vous avez si fort blessé le respect qui est dû à l'une des premieres Puissances du monde; d'ailleurs vous avez jugé que les sages Magistrats de Nancy n'auroient pas souffert l'impression publique d'un Livre qui contient des choses qu'ils sont bien éloignés d'approuver..... *Baleicourt & Berlin* sont des noms heureux, que la prudence des enfans du siecle vous a suggeré, pour pouvoir à votre aise parler hardiment du Pape, des Rois, des Evêques & des pratiques de la Religion qui ne sont pas de votre goût.

Pag. 22. Quant aux faits avancez dans mon Histoire de Lorraine, qu'il vous plaît si gracieusement d'appeller *fabuleux*, vous deviez les citer, pourquoi ne l'avez vous pas fait? c'est plutôt parce que vous ne l'avez pas pû, que parce que vous ne l'avez pas voulu; vous n'êtes pas homme de ménagement: c'est dans votre cher *Baleicourt* que l'on trouve des faits faux & fabuleux; j'en ai d'abord remarqué 60. j'en ajouterai encore dans cet Ouvrage 140. & dans peu je vous en ferai voir quelques autres.

Page 86. Toutes les fautes, dites-vous, que j'ai relevez dans votre cher *Baleicourt*, ne doivent être imputées qu'à votre Im-

» primear :

Nombre
d'erreurs dé-
couvertes
dans *Balei-
court* par le
P. Benoît.

„ meur : c'est donc lui qui a confondu Re-
 „ naulde Dammartin avec Renaut de Ca-
 „ stres : c'est lui qui a obmis un degré dans
 „ la genéalogie d'Alsace : c'est lui qui a fait
 „ les préteritions de deux degrés dans celle
 „ d'Arbourg : c'est lui qui a renversé tous
 „ ceux de la Maison de Porcelet : c'est lui
 „ qui a ôté des enfans à Jean de Dampier
 „ pour les donner à Guillaume de Vergi, qui
 „ n'en a pas été le Pere : c'est lui qui a dé-
 „ rangé tous les faits Historiques de vôtre
 „ Baleicourt par les anacronismes, les fauf-
 „ ses dattes, les mauvaises citations dont
 „ son Livre est rempli . . .

*Reproches
 du P. Benoît
 à son Ad-
 versaire.*

„ Page 95. Je ne vous avois pas donné,
 „ mon Reverend Pere, sujet de me traiter
 „ aussi indignement que vous avez fait,
 „ (continuë le P. Benoît,) si j'ai attaqué
 „ Baleicourt, un Apostat, un scandaleux,
 „ devois-je être menacé *de coups de canne*?
 „ un Religieux qui par un précepte de sa
 „ Regle, doit être plus étroitement attaché
 „ qu'un autre à soutenir l'autorité du St
 „ Siege, pouvoit-il en conscience se taire à
 „ la vûë du mépris qu'on en fait si haute-
 „ ment? un François ne devoit-il pas parler
 „ & s'opposer aux traits piquans que Balei-
 „ court lance contre toute la Nation? en
 „ un mot trouvera-t'on mauvais que je
 „ me sois élevé contre un Auteur Lorrain,
 „ qui flétri la mémoire de ses plus grands
 „ Princes? . . . Pourquoi vous fâchez-vous,
 „ si j'ai fait voir au public que Baleicourt
 „ parloit mal? je ne vous avois point atta-
 „ qué, & par une charité Chrétienne j'a-
 „ vois pris toutes les précautions que la
 „ prudence peut suggerer pour cacher vôtre

nom ; c'est ce que je fais encore aujourd'hui pour ne le point trop exposer à la censure du Public ; & j'ose vous dire avec sincérité que j'aime mieux encore souffrir vos injures que de donner occasion qu'il ne vous arrive quelque chagrin pour avoir été l'Auteur d'un aussi mauvais Livre.

Voilà partie des plaintes que le Pere Benoît fait contre l'Auteur du livre donné sous le nom de Baleicourt ; j'ai crû qu'il faisoit plutôt copier le Pere Benoît, que d'extraire des endroits où l'on auroit pû croire que j'aurois méé quelque chose du mien : à l'égard des fautes & des erreurs que ce Capucin impute au prétendu Baleicourt, il nous a dit à la page 22. qu'il en avoit déjà remarqué 200. sans entrer dans un si grand détail, je me contente d'en citer quelques exemples tirez au hazard à l'ouverture du Livre.

Le P. Benoît à la page 45. de sa Replique remarque que Baleicourt a fixé la naissance de Gontran, Tige de la Maison d'Hasbourg, à l'année 940. & sa mort à 946. après avoir été Moine, Profes, & laissé posterité d'un mariage legitime: le P. Benoit est surpris de ce qu'un enfant mort à l'âge de six ans, a été capable de contracter mariage, de fécondité, & de faire ensuite des vœux de Religion: en effet le cas est extraordinaire ; mais tout est facile à Baleicourt, car après avoir fixé la mort de Gontran en 946. il dit dans un autre endroit de son Livre que le même Gontran se fit Moine en 960. c'est-à-dire 14. ans après sa mort. *Ne croyez pas,* dit le P. Benoît, *que j'exagere, vos Livres*
son

Erreurs qu'il observe dans Baleicourt au sujet de Gontran.

288 *Journal Historique sur les*
sont publics, ils anonceront ma sincerité,
& feront voir vos infidelitez.

Le Comté de
Blamont
étoit Fief
mouvant de
l'Evêché de
Metz.

A la page 66. le P. Benoît reproche à Baleicourt de s'être trompé en avançant qu'en 1422. Blamont avoit été uni à la Souveraineté de Lorraine, puis que ce n'a été que 140. ans après cette Epoque: le P. Benoît prouve par un Acte datté à Nancy le six Septembre 1528. qu'Antoine Duc de Lorraine fit foi & hommage des Comtez & des Fiefs de Blamont & de Deneuvre entre les mains de Jean Cardinal de Lorraine, en qualité d'Evêque de Metz: ce Comté de Blamont a été un Fief mouvant de l'Evêché de Metz jusqu'en 1561. que François de Beauquaire Evêque de Metz, en ceda la Souveraineté, de meme que de Deneuvre, à Charles II. Duc de Lorraine, moyennant vingt mille frans qu'il promit de payer à l'Evêque pour acquitter des engagemens faits des Châtelonies de Bacaræ, de Ramberviller, d'Hombourg & de St. Avo.

Baleicourt (ou son ami) ayant avancé dans son Ouvrage qu'en 1033. l'Empereur Henri IV. prononça un Jugement, par lequel on a jugea à Sophie, Niece de Frederic II. Duc de Lorraine (qui étoit mort sans enfans) les biens allodiaux de Sifrid son pere.

Le P. Benoît s'inscrit en faux sur ce fait, adressant la parole à son Adversaire, il dit,
„ je vous demande si l'Empereur Henri IV.
„ étoit né en 1033? les Historiens fixent sa
„ naissance au dix Novembre 1051. il monta
„ sur le Trône en 1056. âgé de cinq ans:
„ ce prétendu Jugement est donc une chi-
„ mere.

Le prétendu Baleicourt avoit avancé que
la

la Loi Salique étoit établie, & avoit lieu en Lorraine; le P. Benoît page 80. de sa Replique lui soutient le contraire, & rapporte pour ses garants, le Contract de mariage de François Duc de Lorraine avec Christine de Dannemarck; ceux de Renée & de Dorothee de Lorraine, filles du même Duc François; le Testament du Duc Henri, & plusieurs autres autoritez.

Observations du P. Benoît sur la loi Salique en Lorraine,

Enfin le P. Benoît depuis la page 158. jusqu'à la page 162. propose plusieurs questions à sa partie, qui tendent à donner quelques Dissertations sur les difficultez de l'Histoire de Lorraine; il réduit ces questions au nombre de sept: ensuite il fait six autres questions qui concernent le Duché de Bar: le P. Benoît demande entre autres choses, si le Barois faisoit partie du Royaume d'Austrasie, ou du Royaume de Neustrie? qu'est-ce qu'on entend par les *deux Barois* qui tomberent dans le partage de Charles le Chauve? quelle étoit l'étendue de l'ancien Comté de Bar, avant que les Chârelenies de Ligny, de la Mothe, & de Gondrecourt y fussent unies? le P. Benoît averti le Public à la dernière page de son Ouvrage, qu'il va travailler à un troisième Tome, qui contiendra plusieurs Dissertations curieuses sur les difficultez de l'Histoire de la Maison de Lorraine; il va travailler incessamment à un autre Ouvrage qui sera un Recueil des hommes Illustres du Diocèse de Toul. Il invite ceux qui auront quelques Memoires sur cette matiere, de les lui communiquer.

Questions qu'il fait pour l'éclaircissement des Histories de Lorraine & du Duché de Bar.

Il est bon d'avertir le Public, que suivant le plan du P. Benoît, il doit faire revivre tous ceux qui se sont rendus celebres dans l'Evê-

Promet
l'Histoire des
hommes Il-
lustres du
Diocèse de
Toul.

290 *Journal Historique sur les*
l'Evêché de Toul; & qui ont illustré ce Dio-
cèse depuis son berceau jusques à présent:
non seulement il tracera aux yeux du Pu-
blic les plus belles actions de ceux qui se
sont distinguez dans l'Art militaire, dans le
Gouvernement, ou dans la Robbe, il don-
nera aussi l'Analise de tous les Ouvrages de
ceux qui dovent trouver place dans la Re-
publique des Lettres: il a déjà un Catalogue
de 150 de ses hommes Illustres; comme les
Chapitres & les Abbayes entrent dans le
projet de l'Auteur, chacun pourra lui adres-
ser leurs Memoires par la poste, il en fera
tout l'usage qu'ils meriteront: mais on
prie ceux qui les écriront, d'observer exa-
ctement l'orthographe des noms propres, dont
la moindre negligence produit presque tou-
jours des erreurs, & des fautes essentielles
dans un Ouvrage.

A R T I C L E IX.

Qui contient le Mariage & la mort des
Princes & autres Personnes Illustres.

Mariages. I. **L**E quatrième du mois de Fevrier;
Mr. le Chevalier d'Artagnan, neveu
de Mr. le Maréchal de Montesquion, épou-
sa au Château de Bouvain en Arnois, la
Princesse de Rache, fille ainée de Mr. le
Prince de Berghes, l'une des plus Illustres
Maisons des Païs-Bas. En consideration de
cette alliance le nouvel époux a pris la qua-
lité de *Montesquion Prince de Raches*; le
pere de la nouvelle mariée conservera pen-
dant sa vie le titre de *Berghes Prince de*
Raches, & après sa mort son gendre ajoutera
à ses qualitez le titre de *Prince de Berghes*.
Mr.

Celui de
Mr. d'Ar-
tagnan de
Montesquion
avec la Prin-
cesse de Ra-
ches, fille du
Prince de
Berghes.

Mr. le Maréchal oncle du Chevalier, mena à Doüay les nouveaux époux, qui y furent reçus au bruit du Canon, toute la Garnison étant sous les armes; où il les défraya pendant leur séjour, & les y regala avec toute la magnificence, & la délicatesse possible.

Le Comte de Château Regnault fils de Mrs. François-Louis de Rouffelet de Château Regnault Maréchal de France, Chevalier des trois Ordres du Roi, Grand Croix de celui de St. Louis; Capitaine Général de la Mer Océane d'Espagne; Vice-Amiral de France, Lieutenant Général de la haute & basse Bretagne &c. épousa à Versailles au mois de Fevrier Mademoiselle de Noailles fille du feu Maréchal de ce nom & nièce de Mr. le Cardinal Archevêque de Paris: le Roi en consideration de ce mariage, donna à l'époux la Lieutenance de Roi de la haute & basse Bretagne, sur la demission du Maréchal son pere.

Mr. le Marquis de Vieuxpont épousa au mois de Mars en quatrièmes noces, la seconde fille de Mr. Beringhen, premier Ecuyer du Roi.

Mr. le Prince d'Isenguien a épousé Mademoiselle de Rhodes, dont le pere a été Grand Maître des Ceremonies.

Le mariage du Comte de Tallard, fils du Maréchal de ce nom, a été conclu avec Mademoiselle de Rohan, de l'agrément du Roi, qui donne à ce Comte le titre de Duc d'Holfteing.

Le 14. Fevrier le Prince hereditaire de Saxe-Eyfenach, épousa la Princesse de Nassau-Ilstein.

Le 12. Mars, Mr. François-Emanuel de

*Celui de
Mr. de Châ-
teau Ke-
gnault fils
du Maréchal
avec Made-
moiselle de
Noailles fille
du Maréchal
de ce nom.*

*Celui du
Marquis de
Vieuxpont
avec Made-
moiselle de
Beringhen.*

*Celui du
Prince d'Is-
enguiens.*

*Celui du
Comte de
Tallard.*

*Celui du
Prince de*

*Saxe-Eyfe-
nach,*

*Calui de
Mr. de Ligny
avec Made-
moiselle de
Bassompierre
issüe de la
Maison de
Beauvau
par sa mere.*

Ligny Enseigne des Gendarmes d'Orleans, fils de Mr. Antoine de Ligny, Seigneur de Pleffier Huleux, Diocese de Soissons, & de Dame Mariane de Capendu, épousa au Château de Couvonge en Barois, Diocese de Toul, Demoiselle Louïse-Lucie de Bassompierre sa cousine, fille de feu M. Anne-François-Joseph, Marquis de Bassompierre, Seigneur du Chatelet, & de Dame Catherine de Beauvau; la mere de la nouvelle mariée avoit épousé en premiere nôce le Marquis de Bassompierre dont je viens de parler: en secondes nôces elle épousa Mr. le Comte de Couvonges, qui après la Paix de Riswick, fut honoré de la Commission d'aller en France, demander en mariage Louïse-Charlotte d'Orleans, fille de Philippe de France, & nièce du Roi Louïs le Grand, pour Leopold Duc de Lorraine; sa négociation eut un heureux succès à la satisfaction des deux Cours. Mr. le Comté de Couvonge étant mort, Madame sa veuve, mere de la nouvelle épouse qui donne lieu à cet Article, contracta un troisiéme mariage avec Mr. le Comte Eugene de Rouërcke, Irlandois de nation, Chambelan de S. A. R. de Lorraine, & Major de son Regiment aux Gardes.

*Remarques
sur l'origine
illustre de la
Maison de
Beauvau.*

Au reste la Famille de Beauvau, dont la nouvelle épouse descend par Madame sa mere, est très illustre & fort ancienne, puisque ses Ancêtres ont eut l'honneur de prendre alliance dans les Illustres Maisons de Bourbon, & de Lorraine; voici comme Monseigneur le Duc de Lorraine aujourd'hui regnant, en parle dans ses Lettres d'érection du Marquisat de Craon, données à Luneville le 21. Août 1712. en faveur de

Marc

Matières de tems. Avril 1713. 293
Marc de Beauvau Marquis de Craon, Grand
Écuyer de Lorraine, frere de Mr. le Maré-
chal de Beauvau, & oncle de la Demoiselle
qui vient d'être mariée.

„ Désirant faire connoître l'estime que
„ Nous faisons de la Maison de Beauvau,
„ dont ledit Sr. de Beauvau de Craon est
„ issu, & qui a l'honneur d'appartenir à
„ nôtre personne Royale, & à celle de nôtre
„ très chere & très aimée Dame & épouse
„ Madame *Elisabet Charlotte de Bourbon*,
„ par Isabelle de Beauvau Dame de Cham-
„ pigny & de la Roche sur-Yon; nièce
„ dudit Jean de Beauvau, * laquelle épousa
„ Jean de Bourbon Comte de Vendôme,
„ & fut trisayeule de Claude de France,
„ épouse de nôtre très honoré Seigneur &
„ trisayeule le Duc Charles III. & qui fut
„ aussi trisayeule du Roi T. C. Henri IV.
„ bisayeul paternel de nôtre dite Dame &
„ épouse &c.

I. Le 1. Fevrier 1713. le Prince Michel
Abaffi mourut à Vienne, où il étoit déten-
nu depuis plusieurs années: il étoit fils de
Michel Abaffi Prince de Transilvanie; après
la mort de son pere il fut lui même élu Prin-
ce Souverain de la même Principauté: mais
ayant été attiré à Vienne, sous quelque pré-
texte, on l'obligea à renoncer à son élec-
tion: cette renonciation, ou abdication,
ayant mis les Etats de Transilvanie dans la
liberté de proceder à une nouvelle élec-
tion, ils la firent juridiquement en 1704. les

Morès.

*Celle du
Prince Abaf-
fi Prince de
Transilvanie
qui a été pour
successeur le
Prince Ra-
gotski.*

X 2

Tran-

* C'étoit Jean IV du nom, Seigneur de Ser-
mâise, Chambelan du Roi de France Loüis XI.
qui s'attacha ensuite au service de René Roi de
Sicile.

Transilvains ayant choisi pour leur Princesse & leur Chef, le Prince François Ragotski, qui est actuellement à Paris. On trouvera les circonstances de la renonciation du Prince Abassi, & de l'élection du Prince Ragotski dans le précédent Tome de nos Journaux.*

Le 4. Fevrier la mort enleva à Toul, Mr. Emanuel Duc Maréchal de Camp des Armées du Roi, âgé de 97. ans. Il étoit originaire de Piémont, d'une Maison très distinguée: s'étant depuis longtems attaché au service de France; il y a rempli dignement plusieurs Emplois de distinction; il avoit fait les fonctions d'Inspecteur Général de la Cavalerie. Il est mort revêtu d'une Charge de Conseiller Chevalier d'honneur au Parlement de Metz: Mr. Duc étoit Chevalier de l'Ordre Militaire de St. Maurice en Savoye: il avoit épousé Dame Marguerite de Raigecourt, de laquelle il a laissé un fils.

*Celle de
Mr. Duc.*

*Celle de
l'Evêque de
Viviers.*

Le 21. du même mois, Messire Charles-Antoine de la Garde de Chambonas, Evêque de Viviers en Vivarets, mourut dans son Diocèse.

*Celle de Mi-
lord Corn-
buri de
Clarendon,
cousin de la
Reine d'An-
gleterre.*

Le 22. Fevrier Milord Cornburi, cousin germain de la Reine Anne d'Angleterre, mourut à Londres; il étoit fils du Comte de Clarendon, & petit fils du célèbre Édouard de Clarendon, Grand Chancelier d'Angleterre, auquel le public est redevable de la belle & curieuse *Histoire des guerres civiles d'Angleterre* depuis 1641. jusqu'au rétablissement du Roi Charles II. en six gros Volumes in 8° imprimée pendant le cours de cette guerre;

Matières du tems. Avril 1713. 295
guerre; il y en a une Edition Françoisé faite
en Hollande en 1709. Ce Grand Chancel-
lier rendit de si grands services au Royaume,
qu'il mérita l'honneur de s'allier dans la
Maison Royale de Stuart; car M. le Duc
d'York, (ensuite Roi Jaques II.) épousa
en première nôce la fille de ce Grand Chan-
celier, dont il eut deux Princesses, sçavoir
Marie épouse du Prince d'Orange devenu
Roi Guillaume III. & *Anne*, qui est la Reine
assise aujourd'hui sur le Trône de la Grande
Bretagne.

Frederick Marquis de Brandebourg, Elec-
teur du St. Empire, mourut à Berlin le 25.
Fevrier dernier, environ à midi, âgé de 56.
ans moins quelques Mois, étant né le 11.
Juin 1657. n'ayant été malade que 10. à 12.
jours. Ce Prince avoit été marié trois fois:
la première le 23. Août 1679. avec *Elisa-
bet-Henriette*, fille de Guillaume Langrave
de Hesse-Cassel, sa cousine germaine. Après
la mort de cette Princesse, l'Electeur de
Brandebourg convola en secondes nôces
en 1685. avec *Amelie-Charlotte* d'Hanno-
ver; sœur du Duc de ce nom, auquel
l'Empereur Leopold donna la qualité de
neuvième Electeur de l'Empire: c'est de ce
mariage qu'a été procréé le Prince qui a
succédé aux Couronnes de Brandebourg &
de Prusse, dont nous dirons un mot un peu
plus-bas. Cette Princesse mourut subite-
ment à Hannover le 31. Janvier 1705. où
les plaisirs du Carnaval l'avoient attirée.
Peu d'années après son époux, (quoi qu'il
fût déjà grand-père) épousa en troisièmes
nôces la Princesse *Sophie-Louise* de Meck-
lembourg-Swerin, la ceremonie de ce ma-
riage

*Cette du
Roi de Prusse.*

*Il avoit été
marié trois
fois & à qui.*

riage se fit le 19. Novembre 1708. Cette Princesse, dans le tems de la mort de son époux, étoit en route pour aller auprès de la Duchesse sa mere à Gultrau, croyant que l'air natal rétablirait sa santé chancelante depuis quelques mois.

III Frederick-Guillaume de Brandebourg, qui depuis quelques années étoit connu sous le nom de *Prince Electoral de Brandebourg*, ou de *Prince Royal de Prusse*, étant le fils aîné de celui dont nous annonçons la mort, lui a succédé dans tous ses Titres & Etats: ce Prince qui prit naissance le 11. Août 1688. du second mariage de son pere, comme nous venons de le remarquer, fut proclamé à Berlin Electeur de Brandebourg & Roi de Prusse le 26. Février; les Conseils, les Magistrats, la Ville, les Gardes, & les autres troupes qui y étoient alors, lui prêterent serment de fidélité aux formes ordinaires. Le nouvel Electeur a commencé son Regne, comme la plupart des autres Souverains ont accoutumé de faire; c'est à-dire, par quelque réforme dans leur Cour; l'extinction ou la diminution des Emplois, gages, ou pensions des Courtisans; soit dans la vûe de flater les peuples d'un soulagement des Charges qu'ils ont supporté sous le précédent Regne; soit pour s'acquiescer de nouveaux Adulateurs, ou pour donner un rélief personnel aux grâces que le nouveau Monarque distribuera à ses Sujets: ce Prince a aussi suspendu la réforme que son pere faisoit de ses troupes; seignant de vouloir entretenir 45. à 50 mille hommes, même, dit il, en tems de Paix; mais c'est pour se rendre plus recommandable

*Reforme
qu'il fait au
commence-
ment de son
Regne.*

dans

Matières du tems. Avril 1713. 297
dans les Cours étrangères, principalement dans un tems où ses vastes États se trouvent frontières des guerres allumées en Pologne, au Nord de l'Allemagne, & dans les Païs-Bas, où il prétend soutenir ses prétentions sur la succession de la Maison de Nassau-Orange, dont il a pris le titre de Prince, s'en disant le plus proche heritier.

On trouvera dans le Tome II. du *Supplément* de ce Journal, page 154. l'Epoque & la maniere dont Mr. l'Electeur de Brandebourg parvint à la dignité de *Roi de Prusse*, sous quelles conditions l'Empereur Leopold érigea cette Royauté; l'institution de son Ordre Militaire de l'Aigle noire; & d'autres particularitez interessantes à l'Histoire, dont je ne ferai pas ici une repetition.

*La Prusse
érigée en Ro-
yaume, &
l'institution
de la herau-
derie de l'Ai-
gle noire.*

Avant de finir cet Article nous remarquerons que le nouvel Electeur épousa le 14. Novembre 1706. la Princesse El. Storaie d'Hannover fille du Duc de ce nom, sa Cousine germaine, dont il a déjà plusieurs enfans.

ADDITION.

Tous les jours on leve quelques difficultez qui s'opposoient à la Paix générale: les esperances qu'on a de la voir bientôt conclüe, se fortifient de plus en plus. On attend de jour à autre les Plenipotentiaires d'Espagne à Utrecht, où leurs Hôtels sont déjà préparés: c'est pour signer le Traité qui concerne cette Couronne, dont les articles sont déjà arrêtés.

Le

Le quinze Mars on registra au Parlement de Paris en presence de Mr. le Duc de Berri, de Mr. le Duc d'Orleans, des autres Princes du Sang de France, les Lettres Patentes concernant la renonciation de ces Princes à leurs prétentions sur la Couronne d'Espagne; dans la même forme que le Roi Catholique Philippe V. pour lui & les siens, avoit renoncé à ses prétentions à la Couronne de France: les Pairs du Royaume tant Ecclesiastiques que Seculiers, (qui se trouverent alors à Paris) assistèrent à cette solemnité; elle se fit en presence du Duc d'Osune Ambassadeur d'Espagne, du Duc de Schrewsbury, & de Mr. Prior, Plenipotentiaires d'Angleterre. On pourra en dire quelque chose de plus particulier dans une autre occasion, le tems de l'impression de cet Ouvrage ne nous le permettant pas aujourd'hui.

Au moment qu'on acheve l'impression de ce Journal, je recois les deux Traitez qui furent signez à Utrecht le 14. Mars; l'un pour l'évacuation de la Catalogne par les Troupes Imperiales & auxiliaires, qui doivent être embarquées pour l'Italie. L'autre une suspension d'armes entre la France & S. A. R. de Savoye, qui doit durer jusqu'à la conclusion de la Paix générale; nous en dirons les particularitez le mois prochain.

On n'a aucuns avis certains de la situation des affaires de Turquie; les ennemis du Roi de Suede ont affecté de débiter plusieurs bruits à son desavantage; mais ils paroissent d'autant plus fabuleux, que Mr. Dalmant Ministre Imperial en Turquie s'est

Matières du temps. Avril 1713. 299

s'est vû obligé de quitter la Porte Ottomane, s'étant arrêté à Carlowitz, pour faire quarantaine, n'a rien écrit qui soit conforme à ce qu'on a débité; & qu'enfin le Czard de Moscovie, bien loin de suivre le projet qu'il avoit formé, de concert avec les Rois de Dannemarck & Auguste, s'est trouvé dans la nécessité de quitter le Holstein, & de s'en retourner en poste dans ses Etats, où sa présence n'auroit pas été nécessaire, s'il étoit vrai (comme ses Emissaires l'ont publié,) que „ le Sultan eût été détrôné, „ le Grand Visir & le Kan des Tartares „ étranglez, le Roi de Suede tué ou pris „ par les Turcs, & que les Ottomans ne vou- „ lussent point faire la guerre aux Mosco- „ vites: c'est à quoi se terminent ces nouvelles apocriphes, débitées par les ennemis ou les jaloux du Roi de Suede.

Le Parlement d'Angleterre a encore été prorogé jusqu'au 22. Mars.

F I N.

T A B L E

DES ARTICLES

Du mois d'Avril 1713.

ARTICLE I. <i>Espagne & Portugal.</i>	229
ARTICLE II. <i>France.</i>	234
ARTICLE III. <i>Italie</i>	239
ARTICLE IV. <i>Allemagne.</i>	247
ARTICLE V. <i>Nord.</i>	253
ARTICLE VI. <i>Angleterre.</i>	261
ARTICLE VII. <i>Hollande & Païs-Bas.</i>	270
ARTICLE VIII. <i>Litterature.</i>	275
ARTICLE IX. <i>Mariages & Mort des Personnes Illustres.</i>	290